

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
VILLE DE VIEUX-CONDE



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 FEVRIER – 18H00 / HOTEL DE VILLE**

CONVOCATION en DATE : du 15 février 2024

SECRETAIRE de SEANCE : M. Germain DAPSENCE

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. DAPSENCE Germain, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle, M. KROCZYNSKI Olivier, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, M. SCARAMUZZINO Pierre, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky.

Excusés : Mme DELCOURT Fabienne (Procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. SZYMANIAK Richard (procuration à M. SIMON Didier), Mme SALINGUE Ghislaine (procuration à M. SMITS Jean-François), M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme BOUHEZILA Malika (procuration à Mme DI BELLO Christine), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), M. AGAH Charles (procuration à M. LEFEBVRE Franky).

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 26

Nombre d'absents/excusés : 7

Démarrage de la séance : 18h02

Afin d'ouvrir la séance, M. le Maire procède à la désignation du secrétaire et propose M. Germain DAPSENCE.

➤ **Pas d'avis contraire**

M. Nicolas PICARD, Directeur Général des Services, effectue l'appel et constate le quorum.

M. le Maire : Je voudrais au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, avoir une pensée émue pour Mme Rita VERBEURGT, connue de tous, surnommée « Mamie Crêpes » qui nous a quittés le 06 février dernier.

Rita a travaillé au sein de l'APEI, au centre de l'habitat des Peupliers. Elle était aussi très investie dans de nombreuses associations comme les Girls Band, la Balle d'Or, l'école maternelle Pierre Lemoine, l'école primaire Joliot Curie, mais également sur le Pays de Condé. On a forcément une pensée pour sa famille, pour Jean-Claude, pour ses proches. Nous avons tous assisté à cet enterrement. Elle nous a quittés le 6 février dernier et au nom de

l'ensemble du Conseil municipal, je souhaitais pour lui rendre hommage instituer une minute de silence, s'il vous plaît.

Je vous remercie pour elle et pour ses proches.

M. Franck AGAH : Bonjour à toute l'Assemblée. Lorsque vous avez fait l'appel par rapport au présent, lorsqu'on est arrivé au niveau Mme Malika BOUHEZILA, M. PICARD avait un doute. Donc c'était pour vérifier si la procuration a été faite.

Vérification faite, remerciements de M. Franck AGAH.

Informations générales

- Un petit retour sur la manifestation de Playmobil, qui s'est déroulée ce weekend. De ma part, M. Jean-François SMITS toutes nos félicitations et félicitations aux services qui organisent toutes ces événements parce que on ne voit pas l'envers du décor. Je pense au service technique, événementiel, les exposants, les participants parce qu'il faut aussi des exposants. On a fait 5 116 entrées en 2 jours.

- Nous avons des nouveaux collègues, en l'occurrence le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil des Seniors sont ici présents. Je voulais d'abord vous remercier de cette présence parce que pour nous, c'est un honneur de vous accueillir ici.

Je vais vous inviter à me rejoindre. Je vais juste d'abord excuser Ghislaine SALINGUE, Conseillère Municipale Déléguée au Conseil Municipal des Enfants, et Louissette MAKSYMOWICZ, Adjointe aux Séniors.

Les membres du Conseil Municipal des Enfants et des Séniors se présentent :

Aaron, Maire, école du Mont de Péruwelz / Lou, Adjointe à la sécurité et aux Travaux, école Carnot / Yvan, Adjoint à la culture, école Carnot / Louis, adjoint à la santé et au bien-être, école du Mont de Péruwelz / Noé, Conseillère Municipale, école du Mont de Péruwelz / Ismaël, Conseiller Municipal, école Marcel Caby / Lyhanna, Conseillère Municipale, école Marcel Caby.

Mme Elisabeth J., Mme Chantal D, pour le Conseil des Séniors.

M. le Maire : Le Conseil Municipal des Enfants va avoir un budget quand on votera notre budget, un budget d'environ 5 000 €, pour le Conseil des Seniors, ce sont des membres consultatifs et forces de proposition sur un certain nombre d'actions, d'un côté forcément la jeunesse et de l'autre côté nos Séniors.

Je voulais excuser Livio, Imène, Ethan, Isshane, Louis, Ismaël, Manon, Pierrick, Zyan, Ilona, Léonie, Martin, Emilia, Valentine et Stacy qui n'ont pas pu venir. Merci aux plus jeunes et aux plus anciens d'avoir participé à notre vie citoyenne et merci aux parents aussi.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Je voudrais faire une petite réclamation parce que je suis assise entre deux tables, j'ai donc à mes pieds, les pieds des 2 tables et franchement ce n'est pas très confortable donc si pour la prochaine fois je pouvais avoir un petit peu plus de confort.

M. le Maire : Je vous promets que la prochaine fois cela sera réglé. Notez, s'il vous plaît au secrétariat. Merci beaucoup et toutes mes excuses pour cela.

- Dans les informations plus officielles, n'oubliez pas les élections européennes qui se dérouleront le dimanche 9 juin prochain. On reviendra en détail bien évidemment sur les bureaux. Je vous rappelle que c'est un tour, c'est donc un dimanche, le 9 juin prochain.

- Attendez-vous forcément à un autre Conseil Municipal avant le 15 avril, date butoir du vote du budget, puisqu'aujourd'hui il y a 2 éléments clés, il y a le Rapport d'Orientation Budgétaire et le débat qui va avec et bien sûr le monde associatif.

1 - Direction de l'Administration Générale

1.1 Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2023

M. Pierre SCARAMUZZINO : On vous avait relancé concernant la formation sur le logiciel M 57, je souhaite savoir si vous avez eu des nouvelles ? Parce qu'étant professionnel il est très difficile de trouver des disponibilités. C'est tout simplement pour faire le lien avec cette demande.

M. le Maire : Alors on n'a pas de détails sur ça, mais en effet on va bosser sur le fait d'être le plus présent possible en même temps au même endroit, je vais le traduire comme ça.

Dans les délibérations d'aujourd'hui, il y a un point sur la formation des élus, ça sera l'occasion.

➤ Vote à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22.

M. le Maire : Le Maire, dans la vie de tous les jours, a une délégation pour prendre les décisions et ne pas à chaque fois réunir le Conseil Municipal pour acheter des choses qui sont classiques en dehors de toutes choses qui sont réglementées.

Avez-vous des remarques ou des questions sur ce sujet ou sur la décision ?

M. Franky LEFEBVRE : Merci M. le Maire. Je voulais revenir l'étude de faisabilité de programmation, d'assistance en maîtrise d'ouvrage sur l'Ephémère. Si je reprends l'historique, c'est un marché qui a été acté en décembre 2021 et après vous en reparler dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

M. le Maire : Oui, c'est une mission complémentaire qui n'était pas initiale et donc on a réinterrogé le prestataire pour effectuer une mission complémentaire. On en parle dans ROB.

M. Franky LEFEBVRE : C'est ce qui porte le montant de 17 000 €.

M. le Maire : Oui 17 000 € supplémentaires.

M. Franky LEFEBVRE : Je vais dire que c'est pour actualiser le marché donc qui était acté en décembre ?

M. le Maire : Oui c'est l'assistant au maître d'ouvrage, c'est celui qui nous assiste nous, ce n'est pas la maîtrise d'œuvre. On était à 76 000, j'arrondis les chiffres, on passe à 91 000 parce qu'on lui a demandé une nouvelle mission et une nouvelle approche globale de cette étude. Il a déjà réalisé toutes les simulations et toutes les formes

possibles et imaginables de transformer l'Ephémère en salle à dominante culturelle définitive. On lui a demandé des choses complémentaires en termes d'études, des nouveaux scénarios, d'où les honoraires supplémentaires de 17 000 €.

M. Franky LEFEBVRE : Le projet est resté le même ?

M. le Maire : Oui forcément le projet général reste le même, de toute façon on a été « fléché » sur un certain nombre de choses, le FSIC. On y reviendra juste après dans le Rapport d'Orientation Budgétaire. L'objectif est clair, on a racheté l'ancien Lidl, on l'a transformé en salle « d'attente ». L'objectif c'est de retrouver une salle des fêtes à

Vieux-Condé où les gens peuvent aller se marier, faire des communions où on peut faire des spectacles, des lotos, des repas des Anciens,... Mais oui, on est toujours sur la même structure.

M. Franky LEFEBVRE : Dans le projet, il y a un agrandissement sur l'arrière de l'Ephémère.

M. le Maire : Il y a une option sur un agrandissement potentiel là où il y avait le quai de transfert des camions, ça n'a pas changé ça.

M. Franky LEFEBVRE : Et il y avait donc le CNAR qui était cité dans le projet justement.

M. le Maire : Oui, ça c'est pour le dossier de la Région.

M. Franky LEFEBVRE : Donc ils vont aider là-dedans alors ?

M. le Maire : J'espère, on verra. On est en train de « chasser » les subventions, on va essayer d'être raccroché potentiellement à une subvention de la Région. Et on reviendra ici sur la présentation des choix potentiels et des avancées des travaux au fur à mesure et des calendriers aussi, parce qu'il y aura des périodes de fermeture.

M. Pierre SCARAMUZZINO : On voit plusieurs « interventions alarmes », notamment au service Jeunesse, salle Draux. Je m'interrogeais tout simplement parce qu'on a un contrat de maintenance de mémoire. Quand ils se déplacent, y a une facturation qui se fait directement ou c'est prévu dans les plans d'intervention.

M. le Maire : On le voit sur les montants par exemple service Jeunesse, salle Draux, salle Germinal qui sont 3 lieux complètement différents. On a 3 x 80 € donc c'est à dire que ce sont les prix à la prestation lorsqu'on a besoin d'eux pour un réglage, un dysfonctionnement. L'Ephémère je peux vous dire qu'on s'en souvient pour ceux qui étaient présents à la réunion de sécurité et on a dû annuler la réunion. Donc par exemple ce genre de choses, on fait intervenir le prestataire, R2S, c'est au cas par cas. Parce que vous avez l'entretien traditionnel des alarmes, les révisions, les batteries... Quand on a un « bug » on les fait venir et on a un bordereau de prix qui correspond à l'intervention selon le type d'intervention et potentiellement l'achat du matériel qui pourrait être remplacé.

M. Pierre SCARAMUZZINO : OK mais ce marché-là, il y a eu à un moment donné un appel d'offre ou parce que quand on fait la multiplication des 96 €. Moi c'était juste pour savoir s'il y avait quelque chose qui était prévu dans une vision future.

M. le Maire : Alors tout ce qui est soumis au code de la commande publique est obligatoirement respecté, là on est en fourniture et service mais le matériel nous appartient. Donc là on est sûr de la prestation. Le matériel est acheté par la ville, il n'est pas loué parce que je sais que certaines communes le louent.

Par exemple, on pourrait avoir un marché comme celui-là le jour où parce que c'est obsolète, on doit racheter l'ensemble du matériel. Là on passera à un marché groupé pour changer par exemple plusieurs bâtiments en même temps de même catégorie. Attention, les alarmes ne sont pas les mêmes, je parle sous couvert de Didier SIMON,

adjoint à la sécurité, selon la typologie du bâtiment entre une salle de sport, une école, ... C'est assez complexe, mais tout ça est régi soit par le code de la commande publique inférieur au seuil, donc dans le 21-22, soit au-dessus et c'est la Commission d'Appel d'Offres. Si jamais on était au seuil réglementaire, les seuils sont différents, fourniture, travaux, services... Ça serait la CAO qui serait réunie, donc bien sûr tout ça est respecté.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : De manière générale, sur la gestion des marchés publics, parce que comme vous venez de l'expliquer, les choses ont changé. Disons que depuis que nous sommes élus, depuis cette session, il y a eu en tout deux Commissions d'Appel d'Offre : une pour les produits de nettoyage et une pour les assurances. Donc de quelle façon les choix sont faits ? Qui maintenant se prononce pour le choix ? Parce que nous en CAO, c'est un petit peu frustrant, on ne voit plus passer le marché du tout.

M. le Maire : Alors vous avez deux choses, vous avez d'abord ce qu'on appelait avant le code des marchés publics qui s'appelle le code de la commande publique aujourd'hui, traduction des dernières versions et des seuils qui augmentent, les seuils ne sont pas décidés par la ville, ce sont des seuils européens traduits dans plusieurs pays, y compris la France. Par exemple pour vous donner un ordre d'idée, je n'ai pas le chiffre en tête parce que c'est des chiffres très importants, mais en travaux, un Maire pourrait aller jusqu'à attribuer un marché jusqu'à 5 000 000 €, sans passer par la CAO. C'est la réforme de Bercy. Moi, ma délégation, mon 21-22, j'ai baissé à 1 000 000 au-dessus d'un 1 250 000, c'est-à-dire que on peut nous se faire « gendarmes » nous-mêmes, pour les travaux.

Pour tout ce qui est service, on parlait des alarmes tout à l'heure, c'est du service, on est aux alentours de 225 000 €- 250 000 €, je n'ai plus le montant en tête hors taxes qui déclenche obligatoirement la CAO, c'est à dire que c'est le seuil qui déclenche le fait qu'on se réunisse en CAO. En dessous ce sont les seuils de marché à procédure adaptée. C'est vrai qu'il y a encore 5 ou 10 ans en arrière, les plafonds étaient plus bas, la Commission se réunissait plus souvent dans un mandat dans toutes les communes de France.

Moi j'ai souhaité qu'au-delà de 1 000 000 € hors taxes, la Commission soit réunie pour discuter comme pour les concours d'architectes, on a eu l'occasion de se réunir sur des concours d'architectes c'était le mandat précédent. Une chose aussi importante, quand la CAO se réunit, elle propose, et ça revient ici, les 33, c'est nous qui validons le rapport de la Commission.

Voilà, si vous voulez, on peut vous donner le tableau des seuils européens. Il est réactualisé, il a été réactualisé au 1er janvier d'ailleurs.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Parce qu'effectivement, pour nous tous qui sommes ici autour de cette table, c'est un peu frustrant parce que les élus sont là pour vivre la vie de leur commune et vous bien sûr, vous voyez passer tous ces dossiers, mais nous plus rien du tout. Donc on ne sait pas ce qui se passe.

M. le Maire : Et c'est pour ça que vous avez un 21-22. Alors quand on voit les montants dans le 21-22, on est loin des 1 000 000 € je vous rassure. Mais quand vous voyez par ligne 80 € par exemple d'alarme ou des choses comme ça, heureusement ça c'est la vie de tous les jours.

Maintenant il est clair que ma volonté ça a été de baisser pour avoir plus de participation et d'ailleurs rien n'empêcherait de le faire pour d'autres. Alors attention ça ne veut pas dire qu'en dessous de ces seuils là il n'y a pas de mise en concurrence. Tout a été installé et c'est prévu d'ailleurs par le code de la commande publique d'installer un formalisme de procédure. Si on doit dépenser 50 000 € pour des ordinateurs, on va aller consulter les prestataires différents, on va rédiger un document qui s'appelle un cahier des charges. Ce sont des marchés à procédure adaptée, c'est-à-dire que ce n'est pas le formalisme de la commission d'appel d'offres. Parce que ça fait des délais beaucoup plus courts, ça fait des consultations sur 10 jours, 15 jours, 3 semaines, et ça permet au service du code de la commande publique, donc le service qui est en mairie géré par un directeur, de nous faire les études et les comparaisons des meilleurs rapports qualité prix.

Vous avez raison, la grosse différence avec avant, c'est que les seuils ont été augmentés. L'idée européenne et l'idée française au niveau national, c'est que beaucoup plus d'entreprises aient accès facilement à la commande publique. Pour vous donner un ordre d'idée, si demain on achète des petits pains ou des baguettes, si on faisait le

formalisme pur et dur, le boulanger du coin avec qui on aimerait bien travailler, parce que même si le plan local n'est pas un critère, on aimerait bien travailler avec nos commerces, les documents administratifs, la dématérialisation, parce qu'avant c'était des enveloppes, tout ça maintenant c'est sur des plateformes, il passerait à la trappe en disant je ne peux pas, je n'ai pas le temps de faire tous ces documents. C'est compliqué.

L'idée européenne, pas française, c'était d'accéder plus facilement à des TPE/PME, des petites entreprises à la commande publique. Ça permet d'ailleurs parfois de retenir des électriciens du coin. Si on avait lancé un marché important, vous auriez eu l'énorme boîte avec 2 ou 3 000 salariés qui aurait répondu et qui auraient pris la totalité du marché.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Ça évolue tout le temps. Tout au début où ces marchés ont été mis en place, c'est parce que on avait estimé au niveau de l'Europe qu'il y avait eu dans les villes des abus et que c'était tout le temps les mêmes commerçants qui étaient choisis. Et dans le fond, quoi de plus normal que de faire travailler les commerçants de notre ville.

M. le Maire : Alors moi je suis complètement d'accord avec vous et je vous rejoins. Mais la seule chose c'est que dans le code de la commande publique, il est écrit noir sur blanc que le critère géographique n'est pas un critère. C'est la loi, on ne peut pas y déroger, mais on reste vigilant quand même à ce qu'on fait et à qui on désigne. Les communes plus importantes se réunissent plus vite parce que les besoins sont plus importants. On n'a pas des chantiers nous à au-delà de 5 000 000 € qui arrivent comme ça, il y a les communes de 30, 40, 50 000 habitants où il y a des chantiers de 10, 15 000 000 d'euros, CAO obligatoire, ils n'ont pas le choix de toute façon.

M. Michel LATAWIEC : Ça concerne la destruction d'un nid de frelon asiatique rue Dewasmes. Ça n'a rien à voir avec le coût. Je ne sais pas si c'est le lieu ou le moment. C'est une petite remarque à vous faire. Vous avez des riverains à la rue René Beth qui ont réclamé depuis 1 mois.

M. le Maire : Oui, je suis au courant. Ce nid n'est plus en fonction et c'est pour ça qu'on a demandé l'intervention des pompiers. Ils ne le font que quand il y a danger de personnes humaines, il faut qu'on trouve un prestataire. Oui on est au courant depuis un bon 3-4 mois, il y en a d'autres, c'est parce que là avec l'automne on les voit.

M. Michel LATAWIEC : Ce nid de frelons est au-dessus d'un passage piéton.

M. le Maire : Aujourd'hui il est inerte, il est vide mais il faut quand même le retirer.

M. Franck AGAH : M. le Maire, ma question concerne la page 8, donc la programmation FIPD 2024. Je m'étonne que dans une programmation FIPD que la ville de Vieux-Condé ne sollicite que l'achat de deux gilets pare-balles pour la police municipale avec un montant de 1 028 € et une participation de l'État de 500 €. Et il n'y a que ça que la ville a déposé dans le cadre de la FIPD ?

M. le Maire : Ils fléchent les demandes. Ce n'est pas nous qui décidons ce qu'on peut mettre dedans. Non mais les services de l'État disent c'est telle ou telle catégorie.

M. Franck AGAH : Si je vous en parle, c'est parce que le FIPD est le dispositif de la prévention de la délinquance, des fois interministériel. Je me souviens, M. le Maire, que dans le cadre de la vidéosurveillance, la ville avait sollicité le FIPD, le financement du FIPD.

M. le Maire : On a déjà des dossiers de demande de financement sur les caméras, et c'était pour 2023, on ne peut pas être re fléché l'année d'après.

M. Franck AGAH : Oui, c'est à cause de ça que je pose la question sur 2024 s'il y a que ce dossier qui a été déposé pour acheter deux gilets par balle.

M. le Maire : Oui, il y a que ce dossier qui a été déposé pour l'instant et qui correspond au fléchage de nos besoins. On en reparlera d'ailleurs aussi dans le Débat d'Orientation Budgétaire, puisqu'on parle aussi de recrutement de policiers municipaux supplémentaires, en l'occurrence deux. Voilà, ça vous donne une partie de la réponse.

M. Franck AGAH : Je trouve ça minime, mais bon, c'est vous qui...

M. le Maire : Non, c'est parce que tout simplement on ne peut pas être est éligible deux fois aux caméras.

M. Franck AGAH : Non, dans le cas de la prévention de la délinquance à Vieux-Condé il n'y a pas que les caméras. Vous nous avez expliqué que les financements étaient demandés, que les caméras sont en train d'être installées, que les dernières caméras seront mises en place. Mais je m'étonne simplement que dans le cas d'un fonds interministériel, nous ne sollicitons que la participation de 500 € à l'État.

M. le Maire : J'aimerais bien que l'État fasse son travail, renforce le poste de police.

M. Franck AGAH : Ah ce n'est pas l'État, ce sont les dossiers qu'il faut monter, puis les déposer.

M. le Maire : Non. Le FIPD est une conséquence de transfert d'une part du pouvoir régalien. Moi, c'est comme ça que je le vois. On a moins d'effectifs au commissariat de Condé, tout le monde le sait. On touche à un nouveau gradé à partir du 1^{er} mars. On a toujours été avec des responsables qui ne restent pas longtemps parce que le cursus, leur cursus professionnel font qu'ils bougent au bout d'un 1 et demi, 2 ans.

On s'est toujours inquiété, ensemble d'ailleurs, sur un jour une annonce de fermeture de commissariat de Condé. On a été soi-disant rassuré, rappelez-vous de la lettre et de l'échange que j'ai eu avec le ministre DARMANIN sur ce sujet où sa réponse, elle était un peu bateau d'ailleurs, en disant c'est un plan régional on redécoupe, il y aura une cartographie des circonscriptions, que je n'ai jamais reçu et qu'aucun Maire de France n'a jamais reçu d'ailleurs.

Donc le vrai sujet aujourd'hui ce sont les transferts et de savoir qui va faire quoi. D'ailleurs les policiers municipaux pour certains, sont en grève et manifestent un certain nombre de revalorisations et un certain nombre de droits. Et nous les Maires, on réclame aussi plus de droits en termes de capacité judiciaire pour un agent de police municipale parce qu'on a toujours un entre deux. On a l'éligibilité sur les 2. On verra hein, mais on a l'éligibilité sur les 2 gilets, il y aura d'autres qui reviendront sur le FIPD.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2024_001 Modification de l'action intercommunale politique de la ville « C'est Cliché »

M. le Maire : C'est l'action politique de la ville « C'est Cliché » qu'on connaît et qu'on avait déjà vu en montage. Donc c'est dans le cas du CISPD, la prévention de la délinquance au niveau intercommunal. C'était l'association Authentik Crew qui était co porteur de l'action « C'est Cliché » qui s'est retirée du projet. Et c'est l'association « Académie de théâtre amateur » de Fresnes sur Escaut qui maintient sa volonté de porter cette action. Le coût du projet du financement est réévalué à 12 850 €, porté à 80 % par l'État, soit 10 280 €. La nouvelle part pour la ville, c'est 857,00€. Parce que chaque ville va payer sa part.

M. Franck AGAH : L'année dernière, nous avons voté une subvention dans le cadre du CISPD pour Authentik Crew dans le cadre de « ni flûte ni soumise ». Comment ça se fait qu'Authentik s'est retirée ?

M. le Maire : Alors, j'ai deux choses, d'abord Authentik Crew on les connaît bien et j'ai beaucoup d'estime pour son Président et je pense que tous ici, par rapport à ce qu'il a fait, le spectacle qu'il a fait, « ni flûte ni soumise », qui a été un succès pour nos collégiens, pour le public le soir quand on l'a fait en collaboration avec le Boulon. D'ailleurs, ça rencontre un succès puisque ça se déplace, les artistes changent aussi.

C'est une question aussi d'organisation et de volonté clairement du Président d'Authentik Crew de se retirer de de cette action. Sa motivation, il l'a évoquée en CISP, je ne reviendrai pas dessus ici, nous on doit prendre acte en tant que collectivité participant financièrement et l'académie de théâtre amateur de Fresnes prendre le relais. C'est tout ce que je peux vous dire et je ne rentrerai pas dans le détail comme je l'ai promis à son Président.

Longue vie à Authentik Crew bien évidemment, à son action, à son spectacle, puisque c'est quelque chose qui a qui a encore une fois marqué, y compris les services de la Préfète à l'Egalité des Chances.

DELIBERATION

Vu la délibération N°2023_101 du 14 septembre 2023 relative à l'approbation de la programmation 2023, Contrat de Ville 2015 – 2022-2023 ;

Considérant que l'association « Authentik Crew », co-porteur de l'action « C'est Cliché » s'est retirée du projet ;

Considérant que l'association « Académie de théâtre Amateur » de Fresnes-sur-Escaut maintient sa volonté de porter seule cette action ;

Considérant l'autorisation de proroger l'action par Madame la Préfète à l'Egalité des Chances au plus tard jusqu'au 30 juin 2024 ;

Il y a lieu de recentrer le projet et ses financements pour un montant total réévalué à **12 850 €** porté à 80 % par l'Etat, soit **10 280 €**, avec une nouvelle part Ville estimée à **857 €** (le reste étant financé par les Villes de Fresnes-sur-Escaut et Condé-Sur-l'Escaut).

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à modifier la délibération N°D2023_101 du 14 septembre 2023
- **D'APPROUVER** la nouvelle évaluation des financements
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette programmation

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2024_002 Signature du Contrat de Quartier 2023 (annexe)

M. le Maire : On est d'abord en cohérence avec une circulaire qui régit un peu tout ceci. On avait un contrat de ville 2015/2023 et là on a un nouveau contrat de ville 2024/2030. C'est en cohérence avec la circulaire du 31 août 2023. C'est l'élaboration de ce contrat de ville. Son nom, c'est Contrat de Quartier 2030, c'est une compétence Valenciennes Métropole en partenariat avec les collectivités.

En complément, on a donc un décret qui est sorti et là ça nous concerne. Nous avons deux QPV, quartiers politiques de la ville. Avec un certain nombre de critères qui ont été revus dans cette nouvelle circulaire, critère national.

L'objectif était de supprimer des quartiers prioritaires et d'ailleurs certaines communes se sont vu disparaître, la totalité, voir une partie avec tout ce que ça comporte pour les partenaires sociaux qui sont engagés, que ce soit la ville ou que ce soit le monde associatif.

Le décret 13 14 du 28 décembre 2023 a modifié la liste des quartiers prioritaires politiques de la ville. Nous avons la chance d'avoir gardé nos deux quartiers politiques de la ville. Vous avez en annexe les deux quartiers qui sont ici. Il y a celui du Jard et celui qui a changé qui devait, je ne vous cache pas, disparaître si on gardait le même territoire. Concrètement vous avez cette image-là qui est la plus importante (M. le Maire montre un plan à l'Assemblée), la couleur rose c'est l'ancien quartier politique de la ville et la couleur bleue c'est la nouvelle.

L'Hermitage, qui était au Nord, qui n'était pas dans l'ancien contrat, l'est maintenant, ce qui est une bonne nouvelle. Pourquoi ? Car la politique de la ville, c'est beaucoup de compétences et beaucoup d'éligibilité à un certain nombre d'actions qu'on ne pourrait pas mener seul. Il y a le partenariat des bailleurs, il y a les différents services de l'Etat, la cité du Jard et la Solitude Hermitage, on peut vraiment l'appeler comme ça maintenant, puisque l'Hermitage est dedans, sont maintenues en géographie prioritaire. C'est important pour la population, quel que soit l'âge. Pour les habitants qui nous regardent pourraient se dire, ça veut dire quoi ? L'éligibilité par exemple au City Stade qui a été fait à la Solitude, nous avons perçu 80 % dans le cadre de la politique de la ville, ce sont les différentes interventions des bailleurs dans le cadre de l'exonération qu'ils ont de la taxe foncière, du bâti de 30 %. Ils ont une obligation d'injecter dans la vie locale du quartier où ils sont présents, quartier fléché

Pour vous donner un exemple concret, Filieris qui a déménagé, on rachète le bâtiment existant à côté de la mairie annexe, les travaux de réaménagement, chassie, fenêtre, etc, coutent entre 25 000 €- 30 000 € seront pris à 100 % en charge dans le cadre de la politique de la ville.

En dehors de ça, les actions cœur de la politique de la ville, c'est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, il ne faut pas oublier le tronc commun de tout ça, les différents axes, de promouvoir la santé des habitants, de lutter contre la violence conjugale et l'intrafamiliale. J'avais fait une intervention sur les violences conjugales et le drame, où on s'était tous interrogés et émus des violences conjugales intrafamiliales qu'on vivait malheureusement sur notre territoire, pas qu'à Vieux-Condé.

On a fait beaucoup de travail, j'ai fait partie de l'atelier de travail de Mme Valérie LÉTARD sur ce qu'on a appelé au départ le « RSA d'urgence » qui aujourd'hui est devenu une loi votée à l'unanimité à l'Assemblée et au Sénat, qui permet à des personnes qui sont dans la difficulté, de pouvoir en quelques jours retrouver un téléphone portable, un compte en banque, de la liquidité, etc. Ce sont des sujets qui nous portent, qui ont été portés et les violences conjugales ou intrafamiliales sont vraiment quelque chose d'important. Mais tout est important, soutenir la réussite éducative et la parentalité. Ce matin, on a eu la chance de rencontrer M. François HOLLANDE avec son association qui a expliqué et qui soutient aussi l'éducation nationale et qui explique à nos jeunes lycéens du Pays de Condé, pour booster un peu les jeunes. C'est compliqué, il y a les réseaux sociaux, il y a le harcèlement, il y a l'écologie, qu'est-ce qu'on va devenir, vers quel métier nous allons se diriger ? C'est important aussi de recevoir des personnalités quelques soient leurs engagements politiques, d'autant plus respectables de celles d'un Président de la République qui vient expliquer son expérience de vie comme il l'a fait ce matin. J'ai trouvé ça très bien, prévenir la délinquance et ses conséquences.

Les 3 axes qui sont transversaux de tout ça, si je les réunis dans le cadre du décret, c'est l'égalité entre les femmes et les hommes, on l'a toujours appliquée à la Ville de Vieux-Condé, on continuera à l'appliquer en tant qu'employeur. Et puis la transition écologique et la mobilité qui sont des vrais sujets, ce qu'aujourd'hui si on n'a pas en capacité de se déplacer, que ce soit avec des outils communs en covoiturage ou autre, ou avec des propres moyens de locomotion. On n'a pas accès à tout, on n'a pas accès à l'emploi, aux déplacements des familles, aux enfants à aller chercher à l'école et à tout le reste, même aux loisirs.

Cette programmation est en partenariat avec Valenciennes Métropole, qui porte la convention et qui la signe. Nous sommes cosignataires bien évidemment de tout ça. Je pourrais débattre pendant des heures. Je pense que si je

pouvais conclure sur mon intervention avant de vous laisser la parole, M. AGAH, la Ville de Vieux-Condé s'en sort bien en termes d'outils, en termes d'éligibilité.

Je suis inquiet sur un certain nombre de critères qui ont changé, notamment vers les bailleurs. D'ailleurs, nous avons beaucoup plus d'investissements de bailleurs sur les travaux de mise aux normes énergétiques puisque si on lit les nouveaux textes, l'article 7, qui dit que si les bailleurs n'investissent pas, ils paieront plein pot la TFPB, mais s'ils investissent dans leur logement, ils paieront un peu moins cher de TFPB pour nous, pour nos actions publiques. Du coup, on se retrouve avec des réunions de programmation, à la salle Germinial où on annonce 9 000 000 € ou 10 000 000 € de travaux pour réaménager le parc social Hermitage, par un pur hasard, les châssis, les portes et fenêtres. Cela donne un pouce pour l'habitant, pour le locataire qui paye un loyer et qui aimerait bien que sa facture de chauffage se réduise.

J'attends de voir avec impatience la finalité, avec la réunion, avec les partenaires pour la validation de la programmation car là on va rentrer dans la 2e phase, c'est la validation de la programmation et on y reviendra d'ailleurs ici aussi en termes réglementaires et en termes de validation. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce contrat de quartier 2030 c'est comme ça qu'ils l'appellent. Avez-vous des questions ou des interventions ?

M. Franck AGAH : Premièrement mon analyse est que c'est une bonne nouvelle que la rue de Normandie soit réintégrée dans le cadre du périmètre géographique de la politique de la ville du quartier 2030 au niveau de l'Hermitage, parce qu'elle n'y apparaissait pas auparavant. Il y a des critères sur le plan social, sur le plan d'habitat, sur tous les 7 critères que vous avez donnés.

Par précision, M. le Maire, le bâtiment de Filieris, il était déjà intégré, ce n'est pas nouveau, par rapport à votre approche, il était déjà dans le périmètre.

M. le Maire : Le périmètre des participants, ils vont faire le chèque ce qui est plus important.

M. Franck AGAH : Vous avez parlé de la TFPB. Je vous prends aussi au bon car vous savez que l'année dernière, lorsque vous avez fait le bilan de la TFPB, il y avait du reliquat, il y avait de l'argent, il n'a pas été utilisé. Est-ce que cet argent a été réinjecté sur la TFPB, 2024 ?

M. le Maire : Oui. On a obtenu gain de cause auprès des services de l'État. On n'était pas les seuls d'ailleurs.

M. Franck AGAH : Normalement, M. le Maire, lorsque les bailleurs laissent le financement de la TFPB. Je me souviens qu'à l'époque vous avez dit, l'argent de la TFPB ne devait pas servir à requalifier ou réhabiliter des logements, mais plutôt dans l'action sociale auprès des habitants. Alors je m'étonne aussi que la Ville de Vieux-Condé est fait autant d'économies et non pas de réalisations sur le quartier de Solitude Hermitage. Car quand vous avez cité tout à l'heure le City, c'était la TFPB et l'aménagement de l'aire de pique-nique qui a été faite, c'était dans le cas de la TFPB.

Après, je voulais aussi revenir sur 2 points précis sur lesquels, vous n'avez pas donné trop d'explications. Le quartier Carnot était en quartier de veille. Il y avait 2 quartiers en politique de la ville à Vieux-Condé.

M. le Maire : Les quartiers de veille ? Disparus.

M. Franck AGAH : Disparu, mais ce sont des choses aussi que je maîtrise, par contre dans le quartier 2030, il y a la poche de pauvreté. Et là je vois que la ville de Vieux-Condé n'intègre aucun quartier, y compris même la cité du Rieu qui est en requalification en termes de poche de pauvreté. Parce que nous sommes sur le périmètre qu'on appelle le Rieu de Condé donc qui prend de Carnot jusque cité Saint Jean et cité du Rieu, où là à un moment donné, on aurait pu non pas faire jouer des coudes, mais peut être intégrer une réflexion par rapport à la poche de pauvreté qui nous aurait permis, dans le cas de la requalification, de pouvoir bénéficier aussi des financements et de pouvoir accompagner aussi la population.

M. le Maire : Dont acte. Je vais vous répondre. La cité du Rieu pour qualification ERBM bassin minier, avec tout ce que ça bénéficie. On attend d'ailleurs sur la partie voiries puisque la voirie n'est pas prise en charge pour l'instant, mêlée à chaque fois par dérogation du Préfet, comme elle l'a été dans d'autres communes. Aujourd'hui, on a un reste à charge approximatif, parce que c'est on est encore dans la phase d'étude de 900 000 € de voirie pour refaire parce que les bailleurs font les logements et nous on fait les voiries.

Et puis autre chose, la bagarre qui s'est instituée en off, parce que vous le savez, ce sont les discussions. Vous l'avez dit, on pousse des coudes, c'était de garder le quartier Solitude Hermitage. on peut le dire comme ça aujourd'hui en quartier prioritaire, parce que la première annonce qu'on nous a faite, mais véridique, c'était la fin du quartier prioritaire politique de la ville sur la Solitude Hermitage sur la programmation contrat de quartier 2030.

C'est d'ailleurs pour ça que nous avons proposé de redessiner le quartier pour permettre de rentrer dans les indices. En face de ça, on avait le ERBM, financé à 100 % par le bailleur, qui lui-même est financé par l'Etat, jeu de dominos habituel. Et ensuite on a en gros, la cité du Rieu, ça va être avec les voiries, avec l'assainissement, le gaz, l'électricité, j'en passe et les meilleurs, ça va être 12 à 13 000 000 € au total investis. Pour l'instant, le reste à charge pour la commune c'est 900 000 €, tout compris.

Si demain les services de l'État décident de rendre d'intérêt ERBM les voiries, ça sera à peu près la moitié.

Donc on serait sur 12 à 13 000 000 € pareil, mais avec un reste à charge pour la commune de 450 000€ je ne pourrai pas faire plus bas et si on le fait ça sera « bingo » pour nos habitants pour la qualité de vie, gros chantier, grosse transformation.

Ça fait partie des stratégies quartiers de veille ont disparu, on s'en était parlé la dernière fois ici on s'en était inquiété. L'excuse de l'État, c'est de dire « on vous a aidés, vous êtes arrivé à un niveau de vie suffisant, on se retire ». Donc moi je suis plutôt content et plutôt fier d'avoir obtenu le maintien des 2 quartiers prioritaires politiques de la ville. Ça va nous permettre de maintenir les actions. Les bailleurs se sont réveillés en injectant des millions sur la requalification des logements. C'est priorité à nos habitants et c'est parfait. Et ne vous inquiétez pas, le reste de l'argent on va le récupérer, y compris celui qui est derrière nous puisqu'on a eu l'accord de l'État sur le principe en effet de non flécher l'argent mais de le reconduire sur les années suivantes.

C'est le 12 avril qu'on présente aux partenaires et aux parties prenantes, y compris les services de l'État.

M. Franck AGAH : Par contre, vous avez aussi cité les axes de travail, qui sont définis dans le quartier 2030. J'espère que parce que notre chercheur de subventions qui à l'époque était fléché politique de la ville. J'espère que la ville se dotera d'un chargé de mission dans le cadre des quartiers 2030 et qui pourra à un moment donné avoir ce dynamisme qui permet justement de travailler sur les différents axes et de ne pas retrouver, M. le Maire, sur les programmations politique de la ville que vous nous avez présentées dans les années antérieures que des actions qui sont faites chez ville et d'aider les associations, comme vous dites, qui sont domiciliées sur ce périmètre de pouvoir eux aussi justement monter en dynamisme, en compétence et en animation pour les différents secteurs.

M. le Maire : Merci parce que vous me faites rappeler quelque chose, c'est que Filières qu'on a racheté, le financement des travaux c'est dans le cadre de la TFPB et l'avenir, c'est la maison des associations, celle qu'on avait promis dans notre programme et on est en train de travailler.

M. Franck AGAH : Mais là, vous me parlez encore de la ville, je vous parle des associations qui sont domiciliées sur ces quartiers.

M. le Maire : Maison des associations qui vont pouvoir se domicilier dans cette maison des associations.

M. Franck AGAH : Mais non, mais les accompagner aussi à monter des projets, à avoir des financements et non pas avoir que des actions qui sont fléchées ville.

M. le Maire : Vous savez, M. AGAH, je voudrais avoir un référent intercommunal. Si on avait un référent Valenciennes Métropole, ça serait aussi bien en termes de projets de territoire sur le Pays de Condé

M. Franck AGAH : M. le Maire, vous le savez très bien, la politique de la ville existe depuis les années 90. Y a eu le DSQ, le DSU, le contrat de ville, la politique de la ville on a tout eu. Et aujourd'hui on change encore de nom comme vous dites. Mais moi je reste toujours persuadé que même si le caméléon il change de couleur, c'est toujours le même animal.

La seule différence aujourd'hui, je le répète M. le Maire, c'est que j'espère qu'avec quartier 2030, la ville va se doter. Parce qu'avant dans le cas de DSQ et des DSU, c'était il y avait des équipes MOUS qui étaient sur le Pays de Condé avec un chef de projet et des agents de développement.

DELIBERATION

Considérant que la loi n°2014173 du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine a posé le cadre d'intervention général de la Politique de la Ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté ;

Considérant qu'après 8 ans de mise en place du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole 2015-2023, l'année 2023 a été celle de l'évaluation et de son partage avec les partenaires de la gouvernance de la Politique de la Ville, en cohérence avec les dispositions de la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, sous l'appellation Contrat de Quartiers 2030 ;

En complément, le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 a modifié la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville. A ce titre, la Ville de Vieux-Condé voit ces deux quartiers prioritaires à savoir : « Cité le Jard » et la « Solitude Hermitage » maintenus en géographie prioritaire, avec des évolutions de contour par rapport à la géographie initiale.

La démarche d'évaluation menée sur le Contrat de Ville 2015-2023 a permis, entre autres, de définir cinq enjeux prioritaires, communs à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Promouvoir la santé des habitants
- Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales
- Soutenir la réussite éducative et la parentalité
- Prévenir la délinquance et ses conséquences

Trois axes transversaux appuient ces cinq axes stratégiques autour de l'égalité entre les femmes et les hommes, la transition écologique et la mobilité.

Le Contrat de Quartiers 2030 administre les points suivants :

- La méthodologie d'évaluation du Contrat de Ville 2014-2023 et d'élaboration du Contrat Quartiers 2030
- La mobilisation privilégiée du droit commun de l'Agglomération pour les quartiers prioritaires
- Le cadre de référence d'intervention du Contrat
- Les stratégies d'intervention spécifiques à chaque quartier appelées « Projets de Quartier »
- Le pilotage et les modalités de mise en œuvre du Contrat
- Les moyens humains et financiers à mobiliser pour sa mise en œuvre
- Les engagements précis et concrets des partenaires en direction des quartiers prioritaires
- Les outils de suivi et d'évaluation

Ainsi, en complément du socle d'intervention partagé et dans l'optique de répondre au plus juste aux besoins des habitants des quartiers, la ville de Vieux-Condé et la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole ont élaboré des « Projets de Quartiers » pour chacun de ses quartiers prioritaires.

Fondé sur un diagnostic local mené avec les habitants et partagés avec les partenaires, le Projet de Quartiers a pour objectif de guider les opérateurs dans leurs réponses aux appels à projets de la Politique de la Ville et à mobiliser prioritairement le droit commun des partenaires selon les enjeux spécifiques à chaque quartier.

Une évaluation du Projet de Quartiers est prévue en 2026 pour réajuster le projet aux évolutions des quartiers.

Les projets de Quartiers de la Ville de Vieux-Condé sont en cours de finalisation. Afin de respecter les délais imposés par l'Etat pour la validation du Contrat de Quartiers 2030, les Projets de Quartiers de la Ville de Vieux-Condé devront être annexés par la suite à celui-ci, après délibération du Conseil Municipal.

Le Comité de Pilotage Politique de la Ville du 12 avril 2024 présentera le Contrat de Quartiers 2030 aux parties prenantes, en vue de sa validation partenariale.

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat de Quartiers 2030 ainsi que tout autre document relatif à cette opération.

➤ **Vote à l'unanimité**

2 – Direction des Affaires Financières

M. le Maire : Nous devons dans le cadre réglementaire, présenter un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) Cette orientation budgétaire, c'est une orientation politique.

L'objet aujourd'hui, c'est d'avoir un débat, le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) est le document. L'obligation, ce n'est pas voter le rapport, en revanche, nous votons le fait que l'on ait fait le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire), c'est à dire le débat, la discussion et les remarques.

Je vais, si vous me l'autorisez, passer le contexte international, mondial et une partie du national, mais je reviendrai tout de même à l'essentiel. Tout le monde connaît malheureusement notre situation de crise, que ce soit de crise économique, de conflits qui nous touchent de près ou de loin et qui nous touchent même tous de près aujourd'hui puisque cela impacte nos habitants, nous-même en tant que collectivités, ne serait-ce que les augmentations de l'énergie avec le conflit Russe-Ukraine mais d'autres aussi apparus depuis peu.

L'inflation vous la connaissez, on ne va pas revenir dessus, le prix du caddie, le prix de l'essence...

Je vous invite à une première attention en page 5, il y a peut-être des erreurs de numérotation de pages, vous avez normalement un camembert. C'est la décomposition de la fiscalité locale en 2023, avec une partie verte qui fait 52 %. Ce camembert, ces chiffres, ne sont pas ceux de la ville de Vieux-Condé, ce sont ceux de la moyenne nationale des communes. Ce que je voulais vous dire, c'est qu'aujourd'hui la traduction de ce

camembert, c'est que 52 % de la fiscalité n'est plus décidée par les Maires. Je ne parle pas des dotations je parle de la fiscalité. Vous vous rappelez des débats que l'on a eu dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, où l'on se demandait qui allait payer le fameux coefficient. D'ailleurs nous allons reparler après du fameux coefficient correcteur. Rappelez-vous de la complexité, la compensation du Département qui était transférée aux communes.

Certains habitants pensent encore que la commune touche l'impôt sur le revenu. J'aimerais bien mais malheureusement c'est l'État. Nous ce que nous vous percevons, c'est l'impôt local direct. Et l'un des plus gros morceaux, l'une des plus grosses assiettes, c'était la taxe d'habitation, c'est bien pour nos habitants de ne plus l'avoir, mais c'est l'État qui la compense. Ce qui veut dire aujourd'hui que de ces 52 %, c'est une moyenne nationale, plus de la moitié des recettes de fiscalité locale ne sont plus à la main des Maires. Aujourd'hui lorsque l'on souhaite augmenter une taxe, la main du Maire est indéfinissable. À l'époque, si on augmentait d'un point la taxe d'habitation, c'était 40 000 € de recettes à peu près. C'était l'indicateur que j'avais. Juste pour vous dire la gravité de la tutelle ou de la dépendance que l'on a avec les services de l'État, sans compter la DGF, la DSU, la partie politique de la Ville... nous dépendons de l'État également. Donc demain si l'État nous dit aujourd'hui qu'il nous compense d'1 € pour 1€, tout va bien, ça va, si on change de Gouvernement et que cela devient 1 € pour 0,90 centimes. Cela s'est passé ainsi pour la dotation globale forfaitaire, nous avons perdu 700 000 € de 2015 à 2017 de mémoire.

Nous allons aussi parler de la dette de l'État.

Ensuite, je vous invite à aller à la page 8 avec un tableau des déficits de l'administration publique, cela ressemble à un électrocardiogramme, très intéressant ce petit document qui permet de calculer la dette, plusieurs dettes, la dette de la sécurité sociale, lorsqu'elle est à zéro c'est que la dette est maîtrisée. Nous avons l'administration publique locale, en orange plus foncé, ce sont toutes les communes de France, nous tournons autour de 0, nous sommes bon élève, et puis en dessous, l'administration publique centrale et l'administration publique totale c'est l'État, le critère Maastricht en pointillés, vous n'avez pas le droit d'être en dessous des 3 %.

Je vous ai donc montré le camembert avant, je ne sais pas quelle personne sera à notre place après 2026, il va falloir supporter une tempête qui va être monstrueuse parce que nous allons devenir, collectivités locales, un point parmi tant d'autres, une marge de manœuvre à bouger demain sur les réformes qui ont été faites précédemment, que ce soit DGF dans le temps, que ce soit taxe d'habitation récemment et ils annoncent encore des réformes sur les institutions locales. Moi je trouve ce tableau très parlant. Alors attention il y a une grosse descente en 2020 mais c'est le l'effet COVID, mais vous voyez que la remontée n'est pas la même d'avant 2018 par exemple où là on était au-dessus des 3 %. Je parle de l'État. Donc quand on demande aux collectivités de faire des économies, on se pose un certain nombre de questions.

Concernant l'État, l'augmentation de la dette, 285 milliards d'€. Je parle en milliards d'euros de dettes levés sur les marchés financiers pour 2024, c'est plus de 52 milliards d'€ de charges financières et pour votre information, la dette exacte de l'État c'est 3 088 milliards d'€ à ce jour. L'orientation budgétaire et le contexte sont importants à connaître pour les générations à venir qui gouverneront la Ville de Vieux-Condé et qui gouverneront aussi les autres institutions.

Je continue mon explication, il y a beaucoup de choses qui sont des éléments nationaux. Je vais expliquer la page de la commune page 10, « partie 3 - La commune » Ce sont les données Insee. Au 1er janvier 2024, la population Vieux-Condéenne s'élève à 10 504 habitants. C'est 39 habitants de plus. Tant mieux. Je vous rappelle que si on passe en dessous de la barre des 10 000 habitants, nous sommes impactés budgétairement aussi.

(problème de page relevé par les élus)

Le taux de chômage en 2020, quand vous voyez les chiffres 2020, ce sont les derniers chiffres connus, les 15-64 ans, c'est la tranche d'âge dans la commune, on passe à 22,6 % par rapport à 2019, dernière année connue 21,5 %. Je serais curieux de voir après car il y a l'effet COVID qui n'est pas encore là, qui arrive en 2020. Donc je pense qu'il y aura un effet COVID sur le taux de chômage. Le nombre de ménages en 2020, 4 295, en 2019, 4 259 donc 36 de plus, le nombre de ménages fiscaux en 2020, 4 133 contre 4 134, pas de grand changement. La part des ménages fiscaux imposée en 2020 est en baisse, c'est 34 %. C'était 39 % en 2019. Ce chiffre est intéressant parce que cela traduit la participation financière, c'est un peu plus d'un tiers de la population. Le reste étant exonéré. Mais c'est aussi un indicateur qui n'est pas bon puisque forcément en termes de revenus, ce sont des gens qui n'ont pas les revenus pour être soumis à l'impôt donc c'est mauvais signe d'abord et avant tout pour eux.

Le potentiel financier de la commune, c'est très intéressant, chaque année, on y revient. Il est notre indicateur de référence. Il est en hausse mais tout est relatif, il reste très bas quand même. C'est le revenu fiscal par habitant redivisé par les habitants 962.92 €/habitant au lieu de 904.19 €/habitant en 2022. C'est récent en termes de date, alors que le potentiel financier moyen de la strate des communes équivalentes entre 10 000 et 20 000 habitants au niveau national est à 1 202.27 €/habitant en 2023 contre 1 152.36 €/habitant en 2022 pour les communes de métropole, donc les communes de sur le territoire.

Voilà ce que je pouvais vous dire en termes d'indicateurs.

Concernant la partie 3.2 sur les recettes de fonctionnement, ce sont les régies comme la cantine, les concours de l'État, de Valenciennes Métropole, les dotations, les fonds de concours, la fiscalité locale directe qui nous reste, les recettes internes, il s'agit des facturations des services, donc l'ACM, (les Accueils Collectifs des Mineurs), les restaurants scolaires, la halte-garderie, l'école de musique (future Maison des arts). On y reviendra dans les prochains conseils municipaux, les concessions funéraires, la médiathèque, l'occupation du domaine communal. En résumé, la vie de tous les jours d'une collectivité.

A la page suivante, la DGF (Dotation Globale Forfaitaire), l'année de référence c'est 2013, le montant est très intéressant, juste avant le tableau 2 319 977 € vous pouvez passer directement.

Tableau sur la droite « prévision » 1 600 000 € c'est le même montant que l'année dernière. C'est-à-dire que nos services que je remercie d'ailleurs, ont travaillé sur le sujet en prévoyant le même montant, le but étant de ne peut pas prévoir des montants excessifs pour ne pas excéder le budget. Cela veut dire que nous avons 700 000 € de moins pour faire plus qu'avant.

Nous n'avons pas encore osé au cours de ce mandat, je parle du Gouvernement, toucher à la réforme de la taxe d'habitation qui vient juste d'être installée. Pour le moment, nous n'y touchons pas, j'attire tout de même votre attention sur cette baisse très importante qui s'est effectuée au fil des temps et notamment principalement entre 2015 et 2017. Nous avons eu ici une baisse de la DGF et ensuite on a eu une stagnation, nous n'avons pas eu de remboursement, il n'y a pas eu de rétroactivité non plus, nous sommes restés sur le même montant qu'aujourd'hui. On le voit d'ailleurs, la vitesse de croisière reste à peu près la même, c'est quand même 700 000 € de moins.

Ensuite, un peu plus bas, vous avez les dotations de la DSU et de la DNP, Dotation Solidarité Urbaine et Dotation Nationale de Péréquation. La DSU fluctue très peu, ils veulent la retravailler aussi, nous espérons que nous reviendrons dans le sens positif et la DNP, c'est la péréquation qui est stable. Nous avons volontairement, les services et le travail qui a été fait, repris les chiffres 2023, parce que nous n'avons pas les indicateurs de 2024, nous ne les avons pas. Nous préférons faire la fourmi que de dire que nous allons obtenir 3 000 000 d'€ alors que l'on va en toucher 300 000 €, cela serait faire un faux rapport et ce n'est pas le but du jeu.

La TFPB je n'y reviens pas, on en a parlé tout à l'heure. Dans le cadre du contrat de ville, c'est la participation par rapport à l'exonération des 30 % de taxe foncière.

Sur la page suivante, 3.2.3, c'est une participation de l'Agglomération de Valenciennes Métropole sur la dotation de solidarité communautaire, c'est le pot commun, 96 973 €, on était au même montant en 2022 et en 2023. Nous n'avons pas de raison de penser qu'en 2024 cela changera puisque les critères de l'Agglomération sont les mêmes.

Le Fond de péréquation intercommunale, même chose, on est reparti sur le même montant, cela reste très similaire, il n'y a pas d'écart énorme et également aussi sur la compensation de la taxe professionnelle, puisque, sachez-le, c'était l'une des taxes les plus importantes, que ce soit à Vieux-Condé ou ailleurs. Ces taxes rentraient auparavant dans les caisses de la ville, maintenant elles sont encaissées à Valenciennes Métropole qui les redistribuent.

Ensuite, il y a des choses particulières qui ne sont pas des obligations, je le répète, les fonds de soutien, il n'y en a pas dans toutes les agglomérations, ou en tout cas, ce ne sont pas les mêmes montants. Nous avons un FSIC, un Fond de Soutien aux Investissements Communaux, une enveloppe 2022-2026 qui s'élève pour nous, Ville de Vieux-Condé, pour les autres communes, les critères sont différents, ce ne sont pas les mêmes montants 930 477 € qui sont aujourd'hui fléchés, nous en parlions tout à l'heure, sur la transformation de la future salle « L'Ephémère ». Cela veut dire que nous avons déjà acté 930 000 € fléchés dessus, à condition que la ville amène l'équivalent, c'est 1 € pour 1 €. C'est-à-dire que si on avait 930 000 € de fonds de soutien de l'Agglomération, c'est que nous avons dépensé 930 000 €. Et une chose particulière et spécifique à la ville de Vieux-Condé suite à ma demande auprès de M. Laurent DEGALLAIX, que je remercie, un fond de concours exceptionnel, c'est vraiment spécifique pour cette salle à hauteur de 500 000 €, une somme inscrite budgétairement, chaque année, dans le budget de l'Agglomération et que nous débloquerons lorsque cela sera nécessaire, elle a été validée en Conseil Communautaire il y a un peu plus d'un an. Nous avons déjà 1 400 000 € de recettes, en termes de subventions sur ce bâtiment.

Sur la fiscalité locale directe, il ne reste plus grand chose la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. C'est la THRS, elle n'a pas intéressé l'Etat, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la TFPB et puis le non bâti, la TFPNB avec les différents taux. Les tableaux sont en dessous, je vous invite à aller à la page suivante et retenir la somme globale de l'ensemble de ces différents taux, c'est 5 727 600 € avec le coefficient correcteur qui est appliqué et donc l'équivalent de ce que l'on aurait perçu, sous réserve d'assiette constante si on avait toujours la taxe d'habitation. Puisque si l'on regarde le tableau précédent qui s'appelle TH, les recettes se terminent en 2020, puisque c'est la fin de la taxe d'habitation, cela s'est déroulé par tranche selon les catégories, les revenus.

Ensuite on passe aux dépenses courantes, forcément l'eau, l'électricité, le chauffage, la charge de personnel, la participation de la commune au CCAS, au monde associatif qui font parties des sujets à l'ordre du jour.

Pour 2023, nous avons fait des prévisions budgétaires, nous en avons discuté. J'ai des bonnes nouvelles, il ne s'agit pas de non-dépenses, ce n'est pas de l'économie, c'est-à-dire que ce que nous avons projeté, nous n'avons pas dû le payer grâce au travail titanesque et je remercie l'ensemble des services techniques, administratifs, financiers, ressources humaines, j'en oublie certainement et je m'en excuse, sur le travail de fond qui a été fait sur 3 postes importants : le gaz, l'eau, l'électricité. Je vous donne les indicateurs qui sont importants, la prévision budgétaire, ce que nous avons inscrit et potentiellement mis de côté pour payer la facture.

Pour le Gaz, une prévision budgétaire à hauteur de 387 360 € et réalisation budgétaire projetée à hauteur de 376 712.13 €, soit une différence de 10 647.87 €. Pour l'Eau, une prévision budgétaire à hauteur de 83 650 € et réalisation budgétaire projetée à hauteur de 49 550.05 €, soit une non-dépense de 34 099,95 €. Notons ici beaucoup d'efforts en termes de consommation d'eau. Pour l'électricité, une prévision budgétaire à hauteur de 889 950 € et réalisation budgétaire projetée à hauteur de 517 459,40 € soit une différence de 372 490,60 €, une bonne nouvelle encore. La commune a, à la fois, bénéficié de l'amortisseur électricité et adopté des mesures visant à réduire la consommation.

Le travail qui a été fait en termes d'économie d'énergie, consommation d'eau, consommation de gaz a porté ses fruits, merci aux différents services parce que nous avons beaucoup travaillé à travers de nombreuses réunions, merci aux utilisateurs, ce n'est pas toujours la ville, je pense aux corps enseignants, au monde associatif, à tous ceux qui utilisent aussi nos bâtiments, qui ont eu ce réflexe de faire comme à la maison, de veiller à ne pas sur consommer, en chauffage, en eau. Ces efforts collectifs ont permis de maîtriser la dépense. Cela a permis, au global, une non-dépense de 417 238,42 €, c'est une très bonne nouvelle.

En 2024, forcément on maintiendra nos aides en matière d'aide sociale. Le CCAS a plus que jamais besoin de nous, l'ACI ferronnerie d'art, je parle sous couvert de Mme Virginie SEMAILLE, je souhaite que l'on continue à sortir des personnes avec des qualifications de soudeurs, et qui peuvent trouver du travail avant même de terminer le contrat ACI.

L'année 2024 sera dynamique dans le domaine de la culture, jalonnée d'événements divertissants, au plus près des habitants et verra se concrétiser la transformation de l'Ecole de Musique en Maison des Arts, avec la projection d'activités artistiques toutes générations ainsi que le retour tant attendu de notre carnaval, en collaboration avec notre monde associatif.

Le retour de notre carnaval tant attendu par les habitants et par moi aussi d'ailleurs. Je souhaite recréer cette ambiance, ses souvenirs, la promotion du monde associatif. Je remercie le travail des adjoints qui sont référents sur ce sujet, M. Bernard LIEGEOIS, M. Serge FORTE, M. Jean-François SMITS, Mme Nicole BERLINET, ainsi que les élus associés.

Concernant les dépenses, nous avons la masse salariale. Je vous invite à passer la page suivante avec les détails. Je remercie le travail aussi du service des ressources humaines, notamment le M. le Directeur, M. Maxime THIERY. Il est important aujourd'hui d'avoir un équilibre entre la masse salariale qui fait 8 187 629.47 € et l'équilibre budgétaire du budget de fonctionnement. On ne peut pas passer à côté de la valorisation du personnel, mais il faut que l'on soit aussi en capacité de maîtriser la masse salariale. C'est un exercice super compliqué, que ce soit socialement ou économiquement de favoriser la motivation, la valorisation du personnel, d'améliorer la capacité à faire une passerelle d'un agent qui voudrait changer de métier par exemple.

Cela passe par des formations, des plans de formation, la structure des effectifs figure dans le tableau du bas. Le rapport de la Cour des Comptes disait que l'on n'avait pas assez de cadres de catégorie A, c'était en 2014-2015 par rapport à l'évolution des grades et des concours. Aujourd'hui, je suis content de vous dire que nous avons 9 agents de catégorie A, je crois qu'à l'époque, c'était 2 ou 3.

M. Franck AGAH : L'audit avait dit le contraire.

M. le Maire : Non, pas du tout. Je vous le ressortirai M. AGAH, quand vous voulez. Nous manquons d'agents de catégorie A pour encadrer les services. Je demande au service du secrétariat général de me ressortir ce rapport s'il vous plaît et de le mettre à disposition. Nous n'avons que 2 ou 3 agents de catégorie A et aujourd'hui on est à 9. En plus je suis très heureux de dire, certains sont venus de l'extérieur, mais certains sont passés de B à A sous forme de concours, c'est aussi de la valorisation du personnel.

Sur le total des agents en nombre de personnes, car nous avons des équivalents temps plein, on a 229 agents au total. Vous avez la grande majorité qui est titulaire CNRACL ou IRCANTEC c'est à dire fonctionnaire, a catégorie A, la catégorie B, la catégorie C vous avez les clés de répartition sur les hommes et les femmes. Vous avez les autres catégories. C'est toutes les autres catégories, les contrats de droit privé, contrats aidés etc...

Mais au total, reprenez que nous avons une majorité de femmes sur l'ensemble du total des effectifs entre les hommes et les femmes, dans certaines communes ce n'est pas à l'équilibre.

Aussi, les agents stagiaires et titulaires représentent 68 % des effectifs aujourd'hui. Les agents de catégorie C représentent 75 % des effectifs, ce qui est logique dans le fonctionnement d'une commune, on a forcément plus de catégorie C, un peu moins en catégorie B et encore moins en catégorie A puisque c'est pyramidal en termes de « gouvernance ».

A la page suivante, sur le premier tableau, mais je reviens sur la pyramide avec l'appellation de notre directeur des ressources humaines qui la nomme la pyramide en « champignons ». J'attire votre attention sur la ligne de la tranche d'âge entre 50 et 59 ans. Regardez le nombre d'agents, nous avons 37 hommes et 33 femmes qui sont dans le même créneau. Cela veut dire que ces personnes vont partir à peu près en même temps. C'est le savoir-faire de la collectivité que l'on va perdre. Pour la réforme des retraites, alors il y en aura peut-être d'autres d'ici là, elle peut porter jusqu'à 67 ans, le volontariat du départ et peut aller même jusqu'à 70 ans si la personne veut continuer à travailler, si le Maire accepte et si médicalement il a le droit de le faire. J'espère que quels que seront les services de l'État, au moment où toutes ces personnes partiront parce que cette pyramide se répète dans les autres communes, on va avoir une vague de départs à la retraite. J'espère que les services de l'État nous aideront pour faire des passerelles, un agent qui a 30 ou 40 ans de « boutique », il a un savoir-faire extraordinaire, c'est une école de la vie, une richesse. Si nous ne sommes pas en capacité lors de l'arrivée d'un nouvel arrivant dans la fonction publique de catégorie C est de l'accompagner pendant 6 mois ou un an, on va perdre cette ressource qui est irremplaçable. Donc j'espère que l'on aura des passerelles, des possibilités de le faire avec forcément des discussions financières.

Le temps de travail page suivante, je n'y reviens pas, 1 607 heures, c'est le minimum obligatoire en France, les 35 heures, tout simplement.

Page suivante le tableau de dépenses du personnel, on est à 8 187 629,47 €, c'est une augmentation de 5 %. Vous avez l'explication de cette augmentation. Tout n'est pas décision de la collectivité. D'abord, les revalorisations du point d'indice, 1,5 qui a été décidé par le Gouvernement, applicable depuis le premier juillet, soit 126 000 € de plus de salaire. Rappelez-vous que pendant 10 ou 15 ans les fonctionnaires territoriaux n'ont pas été augmentés. J'aurais préféré qu'ils fassent 0,2, 0,3 chaque année. L'attribution de 5 points d'indice supplémentaire pour tous les agents à compter du 1er janvier 2024, qui aussi a un coût à la ville, les mesures catégorielles de mise en œuvre par l'État en faveur des catégories C et B durant l'année 2023, la réévaluation du SMIC aussi puisque c'est une base de calcul des salaires bien évidemment, l'effet GVT Glissement Vieillesse Technicité, l'avancement d'échelon, et cela c'est plutôt une bonne nouvelle mais une dépense pour la ville. Vous avez les avancements de grade, les promotions internes, les effets des avancements d'Échelon 2023. Il y a les reports d'avancement de grades et de promotions internes, le recrutement de personnel au vu des départs en retraite. Nous avons aussi en projection, nous l'avons mis au 1er septembre le recrutement de policiers municipaux est long avec les concours et les autorisations à prendre en compte. Nous espérons avoir nos 2 policiers municipaux supplémentaires en septembre, on ne remplace pas on passe de 4 à 6. C'est pour cela que la projection que vous avez c'est 28 990 €, 4 mois de salaires. Un agent référent Maison des Arts, pareil, on espère à partir du mois de mars, un agent chargé du guichet unique, 2 animateurs pause méridienne, le passage à 35 h d'un agent de service Éducation Jeunesse. Ce sont de bonnes nouvelles pour les agents ils passent à 35 h, mais il y a un coût en face. Forcément il y a une masse salariale. Les indemnités des élections européennes, parce que les agents qui participent à l'élection européenne ont une indemnité. Ça représente 12 000 € (un seul tour). L'augmentation du coût de la médecine du travail parce que l'on cotise à la médecine du travail.

Et puis le personnel mutualisé à Valenciennes métropole, notre participation financière au recrutement, arrivée de l'énergéticien il y a peu de temps, il y a 2 mois ou 3 mois et qui commence à travailler avec toutes les communes, ce n'est pas un salaire complet, c'est une part que l'on verse à toutes les communes qui ont voulu délibérer, on l'a fait ici au sein de ce Conseil.

Page suivante, ce sont les prévisions 2024 pour la masse salariale, vous avez donc les 8 187 629,47 € auxquels il faut déduire, parce que d'un côté c'est le chapitre 012 et le chapitre des recettes qui est différent c'est-à-dire le financement de ces emplois, il y a une partie qui est financée sous forme d'aide de l'État de prime, c'est le montant des recettes, ce n'est donc pas dans le même tableau, c'est purement technique mais c'est important 365 528,42 € de financement que l'on perçoit pour certaines catégories d'agents et de contrats aidés.

Donc au total, lorsque l'on met les dépenses du chapitre 012 et qu'on met les recettes en face, comme le chapitre est différent, il faut que l'on fasse la soustraction parce que c'est la réalité.

Aujourd'hui, nous avons une masse salariale nette en tenant compte des aides de 7 822 101,05 € très exactement à l'intérieur desquels vous avez les 310 000 € d'augmentation de charges incompressibles, les points d'indice, les déroulements de carrière du personnel, des agents, et le recrutement du personnel qui sont déjà inclus dans cette somme. Donc vous avez en ligne bleue ces choses qui sont incluses déjà dans les 7 822 101,05 €.

L'orientation pour 2024, c'est le reflet de la pyramide des âges. Je vous l'ai expliqué tout à l'heure, on va avoir une vague de départs.

La petite rétro prospective financière de la collectivité sur la page suivante, vous avez les différentes choses qu'il faut vous expliquer sur les dépenses de fonctionnement. 2019-2024, donc le chapitre 011 tout en haut de la page avant le tableau, les charges à caractère général, la prise en compte de l'inflation, de l'augmentation du coût de l'énergie, de l'évolution des activités. L'augmentation de la prévision de la réalisation budgétaire + 8,8 % en 2024, le 012 maîtrise des charges personnelles avec une augmentation de 4,90 % en 2024, produit de contribution directe, la non-augmentation des taux de la commune, la revalorisation de la base, c'est l'assiette, ce n'est pas nous qui la décidons, la population légale notifiée, la dotation forfaitaire qui est stable, la DSUE également et pas de recours à l'emprunt prévu en 2024.

La volonté politique est de ne pas avoir recours à l'emprunt et donc de maintenir la dette au même niveau en termes d'annuité d'emprunt.

Concernant la rétro prospective donc en dépenses de fonctionnement. Vous avez tous les chapitres, hein, toutes les lignes de 2019 à 2024. Je vous invite à regarder en bas à droite, c'est la dernière année 2024, tout en bas, 14 233 766,07 €. Ce sont les dépenses de fonctionnement prévues pour 2024. Si vous tournez la page, vous avez les recettes de fonctionnement. D'un côté, vous avez les dépenses, comme bien j'ai dit 14 233 766,07 € et en face les recettes 17 517 878,47 €.

Je vous invite à lire la ligne qui est juste au-dessus les excédents de fonctionnement reportés. Nous sommes en capacité aujourd'hui en termes de report d'excédent de faire 3 112 275,37 € de report d'excédents. C'est donc pour cela que l'on n'a pas recours à l'emprunt et c'est donc pour cela que l'on va avoir ce mécanisme de fléchage. Vous vous rappelez, l'année dernière, je vous l'avais expliqué, cette espèce de centre d'aiguillage où avant, il fallait partir en investissement, en fonctionnement, espèce d'arbitrage « à la louche », aujourd'hui, excuse-moi Lucy (BLAISE), sur le terme parce que je sais que c'est pas du tout comptable et encore moins juridique, dans le mécanisme, la stratégie est que ces 3 112 275,37 €. L'objectif c'est qu'au fur et à mesure de l'année ou au fur à mesure des années d'ailleurs parce que là c'est le fonctionnement reporté, ce n'est pas 3 000 000 € d'économies cette année. L'année dernière, il y avait déjà 1 800 000 d'€ d'économies, donc on progresse.

Cela veut dire qu'au fur à mesure selon les besoins en fonctionnement ou un investissement l'argent part d'un côté ou d'un autre. Pourquoi procédons-nous ainsi ? Parce qu'avant et toujours d'actualité d'ailleurs, si on prenait les 3 000 000 € en investissement, nous ne pouvions pas faire marche arrière et repartir en fonctionnement. Pour tout besoin par exemple instaurer un service, supporter une augmentation indiciaire qui n'était pas prévue, ou une action en termes de 012. L'avantage de cette comptabilité un peu plus analytique permet de faire une décision

d'arbitrage en direct, c'est-à-dire que celle d'aujourd'hui peut changer dans 3 mois ce qui fait la force d'une collectivité comme la nôtre d'être en capacité non seulement de maîtriser ses coûts, mais d'avoir aussi la capacité de pouvoir faire une réserve. Ce n'est pas parce qu'on est sur un mandat jusqu'en 2026 qu'il faut utiliser la réserve. L'objectif est d'être meilleur gestionnaire encore qu'avant, pas parce que les anciens n'étaient pas bons mais parce que c'est plus difficile aujourd'hui. On a un État qui ne nous suit pas, qui nous a retiré nos manettes sur les capacités de pouvoir bouger notre fiscalité propre. Quel que soit le Président de la République, c'est lui qui décidera de nos dotations.

Je continue sur les dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement ne sont pas que des dépenses de fonctionnement. Si vous avez des années fortes en construction, vous allez avoir plusieurs millions d'€. Puis il y a des années où il y a moins de dépenses parce que nous sommes entre le début des travaux et la fin des travaux, les factures ne sont pas sorties. Donc nous avons des années avec des montants différents, cette année sera une année normalement forte puisqu'elle sera à 4 853 000 € puisque l'on a l'Ephémère, on a aussi le solde de l'école Germay.

Concernant les investissements, page suivante en 2024, nous avons un récapitulatif, cette liste n'est pas exhaustive. Il y aura forcément des modifications au niveau budgétaire, des délibérations de modifications sur les investissements retenus, comme le Pont Joly, c'est le Pont à Amaury, le lotissement Lucien Merlin, les riverains qui ne croyaient pas, mais nous avons réussi à obtenir le lever du séquestre, et la participation. Les travaux sont en cours, nous sommes heureux pour eux, pour nous. La rue Carnot est beaucoup plus propre. Je parle des voiries. En termes de travaux, je n'ai pas précisé la rue Denfert Rochereau, la rue Jean Jaurès.

L'intervention de GRDF, on en profite pour participer et refaire la poursuite de l'interconnexion des bâtiments municipaux à la fibre pour améliorer la connectivité, poursuite de l'interconnexion des bâtiments municipaux à la fibre pour améliorer la collectivité, poursuite des projets d'aménagement de la salle multimodale, nous en avons parlé pour les travaux des écoles. A Marcel Caby, à la suite de la tempête Eunice, on est obligé de refaire

190 000 € supplémentaires de travaux, nous devons refaire le désenfumage, la pompe à chaleur à l'école Pierre Lemoine, nous en avons déjà discuté, quant à l'école Joliot Curie, au 2^e étage, il fait 27° c'est déjà arrivé à l'école maternelle Pierre Lemoine, il fait 19°. C'est la même chaudière qui fonctionne pour des bâtiments différents. Donc le but est de déconnecter l'école Pierre Lemoine, parce qu'il y a des nourrices qui permettront de mettre une pompe à chaleur. Nous avons concouru pour avoir des subventions puisque les pompes à chaleur sont éligibles au niveau local ou national.

La réalisation d'investissement à la suite de la concertation engagée sur une enveloppe fixée à 50 000 € pour nos écoles. C'est le nouveau système de pilotage que l'on a mis ensemble avec les directeurs d'école et les représentants des parents d'élèves. Et puis la fin du chantier de l'école Germay prévue en 2024.

Pour le sport nous avons la piste de Pumptrack, financée par la TFPB qui va être à l'endroit où étaient les préfabriqués.

La mise en éclairage LED progressive du complexe sportif moyennant possibilité de subvention. Je dis « progressif » parce que cela a un coût important et que l'on va peut-être le faire en un an, en 2 ans, selon les subventions que l'on obtiendra. Mais nous sommes éligibles à pas mal de choses donc on a forcément déposé nos dossiers. Je remercie encore la réactivité, non seulement des élus, mais aussi des services parce que les dépôts de dossier, c'est parfois 24 ou 48 heures.

Les travaux de toiture sur la salle Draux, parce que l'on a beaucoup de fuites. On a beaucoup de fuites donc les plaques translucides qui vont être changées, on en profite aussi pour faire l'éclairage LED à l'intérieur. Le terrain de basket qui tient beaucoup à notre adjoint au sport et au monde associatif. Aux prochains Jeux Olympiques, il y a un fléchage sur ce sport.

Poursuite de l'opération PNRQAD centre-ville Ilôt Gambetta/Dervaux, les travaux de la 2^{ème} tranche donc le bâtiment un peu plus en recul de la rue Gambetta, c'est pour le mois d'avril de cette année. Je rencontre d'ailleurs

le directeur de Partenord bientôt pour aussi lui faire valoir le mécontentement de nos locataires sur la première partie.

Poursuite du marché de l'éclairage public, on l'a fait en 2016, heureusement vu la facture d'énergie, on n'avait pas prévu la crise, on n'a pas prévu la guerre en Ukraine. Je vous rappelle que l'éclairage public c'est la ville qui paye. Concernant la vidéoprotection, l'acquisition de matériel et mobilier divers, informatique pour les différents services et forcément les écoles. Je continue, je passe volontairement l'autorisation de programme. Avant elle n'était pas obligatoire dans le rapport d'orientation budgétaire, elle l'est maintenant alors qu'on la délibère à part mais c'est la nomenclature M57 qui règle ceci. Peut-être que certaines communes ne faisaient pas de délibérations à part, on connaît nos autorisations de programme, nous les avons votées, elles reviendront au vote du budget.

Les recettes en investissement c'est important, ce sont les recettes évoquées tout à l'heure, elles figurent en bas du tableau. Cette année nous sommes éligibles par rapport au coût des investissements à 4 800 000 €, on fait rentrer 2 500 000 €.

Nous avons un report aussi d'excédents d'ailleurs 379 000 € c'est ce qu'on avait déjà en investissement mais que l'on n'a pas dépensé pour des raisons de calendrier.

Ensuite, on arrive à la structuration de la dette, c'est important pour une ville de connaître sa valeur quand on a recours à l'emprunt, même si l'on n'aura pas je le répète en 2024, mais les banques nous surveillent. Vous avez d'abord la caractéristique de la dette, l'encours de la dette globale, tout confondu, 9 226 711,81 €. Le nombre d'emprunts cumulés, 20 emprunts au total et le taux moyen de l'exercice à 2,26 % ce qui par les temps qui courent est plutôt pas mal. L'annuité d'emprunt c'est ce que l'on rembourse sur une année, 942 146,96 € il y a une part en amortissement et y a une part en intérêt d'emprunt. Si vous additionnez les 2, cela fait la somme, c'est l'amortissement et les intérêts font 942 000 €.

Sur la page suivante se trouve la structure de la dette, c'est très important. Rappelez-vous, certaines communes, pas à Vieux-Condé, ont eu les emprunts dits « toxiques » à l'époque et se sont retrouvés avec des taux à 20 %, 22 %. Ici nous avons, 77 % de l'emprunt sont en taux fixe.

Ensuite, le livret A à 20 %, alors au moment où on l'a fait, ça valait le coup. Aujourd'hui, cela vaut moins le coup puisque le taux augmente. Si l'on met de l'argent de côté sur le livret A, nous touchons plus d'intérêts. Donc 20 % à peu près de la dette, puis il y a un petit prêt qui se termine bientôt, il s'appelle structure 2,2 %. Donc en fixe 14 prêts, 7 000 000 d'€, en livret A, 5 prêts 1 900 000 € et en structure il reste 200 000 € à 2,17 %.

Le tableau en dessous est très important, le tableau Gissler, nous indique si nous sommes bon, pas bon, moyen ou catastrophique. Donc plus vous êtes près de 1A, plus vous êtes au top en termes de capacité d'emprunt et en termes de vision qu'ont les établissements financiers et bancaires, que ce soit caisse des dépôts ou les partenaires privés qui ont la capacité de nous financer nos travaux. Je ne peux pas mieux dire, on est en note 1A, c'est-à-dire que nous avons la meilleure note, il n'y a pas en dessous. Il y a un tout petit point orange en B1, c'est le petit emprunt structure 200 000 €. Mais ne vous inquiétez pas, beaucoup de communes qui aimeraient avoir le même.

D'ailleurs sur la page suivante vous avez l'encours en note Gissler, donc 1A c'est 9 000 000 €, 97,8 % de nos emprunts sont notés 1A c'est important, je le martèlerai à longueur de temps s'il le faut et en 1B, ce sont les 200 000 € restants qui vont se purger.

Il y a une chose très intéressante également c'est la répartition de l'exercice 2024 sur le remboursement de l'annuité. Je vous ai dit que c'est 900 000 € ce sont les mois dans l'année et le moment où il y a le plus de remboursement à faire en même temps. On n'a pas intérêt à se tromper au mois d'avril et au mois de mai, ce sont

les moments où on l'on rembourse l'échéance en seule fois, en avril. Si vous êtes propriétaires d'une maison, vous ne payez pas en une fois, vous payez tous les mois. C'est différent pour nous, il faut avoir la liquidité.

L'extinction de l'encours, je n'y reviens pas. Vous avez le fixe, la variable et le structuré, cela fait qu'une projection qui diminue entre aujourd'hui et 2052, aucun de nous et de nos successeurs n'empruntent, mais forcément c'est archaïque, si quelqu'un n'emprunte plus jusqu'en 2042-2045 les bâtiments ne vont pas bien vieillir.

Vous avez aussi l'évolution de l'annuité. Ce sont d'abord les intérêts, c'est toujours d'abord la banque, en vert, cela diminue au fur à mesure du temps et le remboursement du capital qui diminue après le remboursement des intérêts. C'est comme un prêt en particulier, vous remboursez d'abord les intérêts et après on commence à discuter !

Vous avez le tableau de remboursement de la dette à compter du 1er janvier 2024, c'est à dire au jour de de l'exercice jusqu'à la fin. Je ne sais pas si nous serons encore là en 2059 mais sachez notre dernière mensualité sera de 31 678,50 €.

En conclusion, et avant de vous passer la parole, bien évidemment pour cet échange, cette conclusion est très importante pour moi parce que l'on vit des moments compliqués et difficiles et il est important de prendre conscience du travail colossal qui a été fait au sein de notre commune ainsi que d'autres d'ailleurs. La concertation aussi entre les Maires parce que l'on a échangé, quelle que soit l'étiquette politique, il y a eu beaucoup d'échanges d'idées, une concertation avec les services, j'en connais un qui ne dort pas beaucoup, une également et plusieurs personnes de mon personnel, mais cela fait partie du jeu.

En conclusion, le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 présente les grandes lignes du projet municipal pour l'année à venir. Il s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis 2020, année de notre installation.

Malgré un contexte économique et sociétal encore difficile, le budget 2024 vise à maintenir un haut niveau de service public, nous sommes l'une des seules communes à avoir maintenu des services publics et des subventions aux associations, même pendant la période de crise COVID pendant laquelle elles n'avaient même pas le droit, comme nous d'ailleurs, d'exercer. Il y a beaucoup de collectivités qui ont fait l'impasse dessus ou fait des abattements. Nous avons toujours répondu présent, tout en maîtrisant forcément les dépenses de fonctionnement et en optimisant les recettes. Il prévoit également la fin de certains travaux d'investissement. Ces investissements répondent aux besoins et aux attentes des habitants de Vieux-Condé. Il contribue à renforcer l'attractivité, les dynamiques du territoire. On a encore fait la cérémonie des nouveaux arrivants, c'était complet. Il faut le faire en deux fois, à chaque fois d'ailleurs. L'attractivité, quand nous apprenons que nous avons plus d'habitants c'est plutôt bon signe, nous sommes attractifs.

Le budget 2024 est le fruit d'un travail collectif qui a associé les élus, les services et les partenaires, il traduit la volonté de la municipalité de poursuivre une gestion rigoureuse et responsable au sein de l'intérêt général. Et pour terminer, et c'est mon terme, désolé s'il est mal pris, pour moi il est constructif. Il faut être conscient qu'au regard de la crise, des crises successives et de l'incertitude de ce qui arrive, parce que je ne sais pas si vous voyez ce qui est en train de se passer, au niveau mondial, au niveau de la géopolitique, lorsque l'on voit le futur potentiel Président des États-Unis et celui dont on est sûr déjà qui va se maintenir, nous sommes la prochaine « gamelle » de ces personnes.

Donc pour terminer, il faut être conscient au regard de ces crises successives et les incertitudes à venir, nous sommes non seulement en capacité de nourrir le fonctionnement, j'aime bien ce terme parce que cela permet de remplir la « gamelle », mais aussi de maintenir un service public. Et c'est peut-être ce que nos gouvernements successifs ont oublié, c'est notre métier local de maintenir le service public local. Si on n'existait pas aujourd'hui, il n'y aurait plus de passerelle, il y en a déjà très peu avec les services de l'État mais encore moins aujourd'hui.

Mais aussi de maintenir nos engagements d'investissement sans recourir, je le répète et c'est important, à l'emprunt en 2024. Voilà la conclusion du Rapport d'Orientation Budgétaire et politique fait par notre groupe et je remercie M. le Directeur Général des Services, l'ensemble de ces services et une petite dédicace à Mme Lucy BLAISE et ses services, la Direction des Ressources Humaines également, l'ensemble des services d'ailleurs, le travail collectif. Ce Comité de Direction (CODIR) que l'on créé permet de réunir les directeurs ensemble, de se parler, d'être force de propositions de manière transversale et non pas uniquement se focaliser sur leurs propres missions. Ce travail collectif et transversal paie.

On s'est battu pour le QPV, pour le filet de sécurité, on se bat pour maintenir la totalité de nos services. On ira jusqu'au bout et on continuera à se battre. Et je l'ai dit et je l'ai répété dans cette enceinte et je continuerai à le répéter jusqu'en mars 2026, l'habitant avant tout et les structures qui vont avec pour servir l'habitant, c'est une évidence, mais c'est peut-être le plus important. Donc j'entends dire plein de choses, cela ne m'intéresse pas, on avance, on progresse, on se réinvente avec les financements que l'on a. Je pense que l'on peut se regarder droit dans les yeux et se dire que l'on travaille bien. Il nous reste 2 ans de mandat et on espère que quel que soit ce qui se passera aux prochaines élections, nous laisserons place nette et que l'on ne pourra pas dire 3 ans ou 4 ans plus tard que notre équipe n'a pas laissé une situation propre. Si nous souhaitons un travail de qualité ce n'est pas pour un an ou deux ans, c'est pour nos futures générations.

Je ne sais pas où l'on sera dans 10 ou 15 ans, les projets effectués dans les écoles, salles des fêtes représentent du travail à long terme. Je remercie encore une fois les services.

M. Pierre SCARAMUZZINO : Merci M. le Maire pour les précisions apportées. Je vous propose déjà un petit préambule et après page par page pour que l'on puisse développer.

Le contexte international et national vous avez raison de le soulever. Nous on le soulève et à chaque fois on intervient dans ce sens. Les conséquences sont constatées à Vieux-Condé pour certains ménages, concernant le coût du caddie de courses par exemple, vous l'avez effleuré, mais je pense qu'il ne faut pas l'effleurer mais le signaler. Beaucoup de familles nous rencontrent. Alors je suppose que vous aussi, nous n'avons pas le monopole, nous essayons de les aider nous aussi avec nos propres ressources et niveau. Mais concrètement, et vous avez raison de le souligner, on voit déjà un fossé, il y a déjà un fossé et c'est inquiétant. Et nous on essaye d'interpeller, nous vous envoyons ces personnes, M. le Maire aussi, c'est volontaire.

Au-delà, du caddie de courses, le contexte du chômage est très interpellant à Vieux-Condé. Je pense qu'il faut là aussi en prendre en compte. Nous savons que la sphère économique et en tout cas sur le développement économique essentiellement centralisé sur Valenciennes Métropole. Néanmoins, nous avons notre mot à dire. Nous n'avons plus de champs de manœuvre, il faut se battre et que l'on remonte ces informations, car un jour nous n'aurons plus la capacité aussi d'aider ces personnes. Alors on essaie encore une fois de les orienter vers les partenaires sociaux. Je trouvais que vous êtes passé un peu légèrement sur ce contexte-là et je pense que c'était important de le souligner.

Concernant notre vision, concrètement les chiffres que vous annoncez sont difficilement contestables, c'est votre rapport. Néanmoins, nous avons voulu les confronter aussi avec les autres R.O.B, même si vous avez déjà apporté beaucoup de réponses.

Nous nous félicitons aussi, l'excédent de 3 000 000 € est une bonne nouvelle. Ce qui nous manque nous concrètement, c'est la vision et la façon de les répartir. Nous avons compris que vous allez pallier à certains investissements pour éviter l'encours à l'emprunt.

Je m'interroge sur la façon de répartir parce que nous voyons les bâtiments vieillir. On a beaucoup échangé concernant l'achat de l'ancien Lidl avec le projet de l'Ephémère, c'est un nouvel outil, un nouveau bâtiment à

entretenir, à chauffer. Le reste doit être entretenu également si on prend la refonte du projet sportif, enfin vous allez dire je suis sportif, je suis responsable associatif, je vis au stade donc c'est normal. Néanmoins les conditions d'accueil restent compliquées. La bibliothèque doit être maintenue, les écoles comme l'école Carnot qui doit être à mon sens revue en urgence parce que les conditions d'accueil restent compliquées. On a encore échangé avec des parents donc je remonte l'information.

En conclusion pour ce préambule, l'excédent va pouvoir à mon sens aider sur certains domaines mais ne va pas tout régler. J'ai pris acte qu'il n'allait pas y avoir d'emprunt sur l'année 2024, c'est une bonne nouvelle. Néanmoins j'ai besoin en tout cas d'éclairer l'emprunt LFR et de la résidence autonomie. Je le sais, l'emprunt a été fait par la ville de Vieux-Condé, puis il a été transféré par le CCAS. Dans votre R.O.B, il est bien précisé que le CCAS est sous couvert aussi, même s'il est indépendant dans son fonctionnement et à son autonomie, et est financé en totalité par la ville de Vieux-Condé. Ce qui me pose question c'est que si demain nous n'avons plus de loyers, on est obligé de vous interpeller là-dessus. Travaillant dans le médico-social, je sais que les normes changent. Nous échangeons à chaque fois sur ces projets mais j'ai besoin de comprendre. Si demain ces rentrées d'argent ne sont plus là, l'emprunt reste encore présent. Alors la capacité d'emprunt est bien distante. On a bien compris que vous l'avez rattaché au CCAS. Néanmoins on a vu l'année dernière, le budget de fonctionnement était en carence pour le CCAS et c'est la ville de Vieux-Condé qui a remis la différence. M. Franck AGAH vous a demandé à l'époque la délibération qui autorise en fait le transfert du bâtiment, nous aimerions donc savoir comment le lissage ou comment le passage de l'emprunt « Ville » est passé sur le CCAS pour le fonctionnement du LFR résidence autonomie.

M. le Maire : Oui pour le souscripteur du prêt, tout ceci a été encadré par la banque des territoires avec le contrôle de la DGFIP, tout ceci est encadré. Vous parlez du transfert de prêt ? Sinon, il serait encore à la ville. L'emprunt est attaché au bâtiment et à son utilisateur, parce que c'est lui qui en a les recettes, l'équilibre est ainsi. N'oubliez pas une chose purement financière et comptable, un emprunt en investissement n'est pas obligatoirement fléché sur un projet. C'est-à-dire que vous pouvez faire un emprunt pour acheter cela mais il y a aussi les emprunts d'investissement qui peuvent être orientés vers d'autres projets.

Donc pour vous répondre, en premier lieu, une délibération, en deuxième lieu La Banque des Territoires, en troisième lieu DGFIP.

M. Pierre SCARAMUZZINO : Je suis d'accord, nous avons eu ces éléments-là, pas de problème, mais demain s'il n'y a plus de ressources.

M. le Maire : Mais si je peux me permettre, M. SCARAMUZZINO, si demain il n'y a plus de ressources à la ville avec ce que j'ai exposé avant, on plonge tous. Si demain, ce qui s'annonce, vous savez cette ombre noire qui est au-dessus de nous, qui nous rappelle des années terribles. Avec une personne comme celle qui gère les États-Unis, l'autre qui est en cours de campagne... et de l'autre côté, M. POUTINE. On s'imagine toutes ces puissances mondiales, économiques, militaires. Il y a des vrais sujets de crise aujourd'hui au sein de l'Europe. Il y a aussi un changement de comportement au sein de l'Europe en termes de gouvernance qui partent vers les extrêmes. On le voit, on le constate, l'Italie... Tous ces changements-là vont faire que demain si on a un problème au CCAS, on aura un problème à la ville. Aujourd'hui les vases communicants d'un budget CCAS de la ville vers un budget CCAS, cela existe depuis une centaine d'années.

M. Pierre SCARAMUZZINO : Ma question portait plutôt sur la capacité d'emprunt M. le Maire. Si on fait le calcul, on fusionne les 2 et l'année dernière, on en a déjà discuté et vous nous avait donné votre vision, nous vous donnons maintenant la nôtre.

M. le Maire : Vous avez une vision politique où vous voulez me faire dire, mais je peux vous le dire si vous voulez, 14 000 000 € de dettes, c'est cela que vous voulez me faire dire ?

M. Pierre SCARAMUZZINO : Si on additionne les deux, bien sûr, nous en sommes à cette somme. Nous avons bien compris que le lissage a bien été contrôlé.

M. le Maire : Je vais vous faire une réponse simple. On ne nous aurait pas prêté pour le Mont de Peruwelz, ni pour l'Ephémère. Le montant est 4 000 000 € en taux fixe.

M. Pierre SCARAMUZZINO : J'accepte votre réponse, M. le Maire.

M. le Maire : C'est très important M. SCARAMUZZINO, ce que vous posez comme question c'est de dire vous devriez nous notre approche, vous parlez de vous et je t'entends, c'est votre choix, c'est 14 000 000 € ou 15 000 000 €, peu importe, si c'était cela, on n'aurait pas pu acheter l'Ephémère, on n'aurait pas les 4 000 000 €, c'est la Caisse des dépôts, c'est l'organisme qui nous finance, et le rattachement DGFIP, il est là parce qu'il y a de la recette en face. Quand vous investissez pour une école comme l'école du Mont de Péruwelz, ils ne paient pas l'école, c'est l'école publique.

M. Pierre SCARAMUZZINO : Donc on considère que c'est rattaché au CCAS ?

M. le Maire : Ce n'est pas on considère, c'est rattaché au CCAS.

M. Pierre SCARAMUZZINO : D'accord, parfait. C'était en préambule.

M. le Maire : J'aimerais revenir sur 2 ou 3 éléments dont vous m'avez parlés si cela ne vous dérange pas et après passer au comparatif, j'ai compris que vous vouliez comparer les R.O.B. Sachez qu'un R.O.B est une orientation budgétaire. Comparer 2 budgets est une chose, comparer à 2 R.O.B est un peu différent puisqu'au moment où on fait le R.O.B., on n'a pas nos dotations.

Tout à l'heure, vous avez parlé d'une chose importante et je vous rejoins totalement. J'en ai d'ailleurs parlé récemment une personne qui fait le recensement de la population. Elle fait du porte à porte forcément et se retrouve dans des cas de figure que l'on ne voit pas et que l'on ne détecte pas. Certaines personnes à Vieux-Condé ne franchiront pas la porte d'un CCAS. Des personnes qui touchaient des revenus, qui avaient des véhicules, une maison, qui étaient propriétaires, qui du jour au lendemain ont tout perdu. Ils ne franchiront pas la porte de la permanence du Maire. J'en fais une tous les 15 jours, je reçois de nombreuses personnes qui ne franchiront pas la porte d'un CCAS. Parce que c'est d'abord un échec personnel, cela cause des dommages, crée des violences conjugales, crée des déviances, des divorces, des séparations, des gamins qui en subiront les conséquences. C'étaient des couples qui avant étaient très stables et avec lesquels on avait aucun problème.

Le vrai sujet pour moi aujourd'hui, c'est le « aller vers » être en capacité aujourd'hui, certaines communes l'ont fait et je pense que l'on va le tester avant la fin de ce mandat, j'aimerais que l'on soit en capacité de créer une relation de confiance, de discuter avec les gens dans l'anonymat, qui sont en difficultés et d'anticiper ces difficultés. Nous sommes face aussi à des personnes qui ont des procédures d'expulsion qui sont la difficulté depuis des années.

A part appeler le Sous-Préfet pour bloquer l'expulsion, quand cela est possible, je n'ai pas les solutions. Si les personnes venaient me voir avant, il y aurait peut-être moins de conséquences.

Il y a certaines personnes ont travaillé pendant 30 ans, et pour qui, du jour au lendemain, tout s'est écroulé. Notre ami et collègue Maire de CRESPIEN, était dans La Voix du Nord il y a 24 ou 48 h je crois, il est fleuriste, il travaille 49 h par semaine, à gagner 1 200 € par mois, sans parler des charges etc... Donc le vrai sujet, et vous avez raison, je vous rejoins, c'est d'aller vers ces personnes, le plus difficile c'est d'aller vers ces personnes, et que ces personnes veuillent bien parler de leur problème. Nous savons aussi que certains nouveaux arrivants ne viennent pas à ces cérémonies.

Deuxième chose, le pouvoir d'achat je n'en ai pas parlé, tout simplement parce que nous sommes victimes tous les jours. Aujourd'hui nous y travaillons énormément, nous y travaillons principalement avec le CCAS, nous aurons de vrais sujets et notamment pour notre monde associatif et caritatif pour qui malheureusement les chiffres sont en train d'augmenter et les suivis RSA aussi qui sont un vrai sujet avec le Département parce que cela va revenir à la charge très rapidement.

Quant aux investissements, quand vous me demandez, est-ce que vous êtes en capacité de flécher par exemple les 3 000 000 d'€ d'économies ? Aujourd'hui je ne peux pas les flécher, je vais vous dire pourquoi, parce que l'on a déposé des dossiers partout et que peut être demain on sera en capacité de toucher, on pourra toucher 200 000 € de subventions en plus sur l'Ephémère, sur l'école Germay, cela changera la stratégie. C'est pour cela que je vous parlais de centre d'aiguillage, ce n'est pas que je ne veux pas vous donner l'information, c'est qu'aujourd'hui dans l'exécutif, que ce soit nous ou quelqu'un d'autre, la première faculté des élus de la majorité, c'est d'être en capacité de faire à 360 dans la même heure. C'est à dire qu'en 1 heure on peut vous annoncer que vous avez une nouvelle dotation, mais 5 minutes après on nous annonce avoir oublié un critère et nous ne sommes plus éligibles.

J'ai conscience que l'école Carnot n'est pas bien, l'école du Rieu également, j'ai conscience aussi des parents d'élèves qui n'ont pas la patience, c'est pour cela que je les ai réunis. A l'école du Rieu, quand la chaudière tombe en panne, on oublie malheureusement les 300 000 € investis dans le parking, on oublie les 2 places qu'il y avait avant et l'énorme sapin et les gens qui se tapaient dessus physiquement parce qu'ils n'avaient pas de place de voitures pour déposer leurs gamins. On oublie ces choses-là, on oublie les parents qui ont choisi la couleur des poteaux du parking...

M. Franck AGAH : Excusez-moi M. le Maire puis micro fermé.

M. le Maire : M. Franck AGAH, je vous donnerai la parole. Je vous demande M. AGAH je vous demande d'arrêter, laissez-moi terminer, vous me demandez de flécher les investissements.

M. Franck AGAH : oui, le blabla...

M. le Maire : M. AGAH, non ce n'est pas du « blabla », c'est du concret. L'école du Rieu du parking, je l'ai fait.

M. Franck AGAH : M. le Maire, à aucun moment dans la définition de votre R.O.B de 2024, vous nous parlez de l'école du Rieu, ne refaites pas l'historique. Parce que vous prenez vos dix ans de mandature.

M. le Maire : C'est la différence entre vous et nous, ce n'est pas grave, il y a des différences. Aujourd'hui je vous dis que la faculté du choix de l'investissement et de flécher une opération à une autre est quasi impossible aujourd'hui, selon les aides et les subventions que l'on a, on peut être éligible à plein de choses ou à rien du tout. Voilà ce que je pouvais vous répondre. Je vous laisse continuer sur votre comparatif.

M. Pierre SCARAMUZZINO : On n'est plus sur la page 13 concernant les dépenses liées à l'énergie. Nous sommes ravis de cette non-dépense, c'est une bonne nouvelle.

Pages 15 et 16 concernant les données ressources humaines, vos explications m'ont suffi en tout cas. Je prends par contre en considération, parce que je sais que l'on travaille avec la société Elior, pour le nettoyage, nous sommes sur une bonne strate mais ce serait bien aussi que l'on cumule les deux. Vous nous l'avez bien expliqué, quand on fait le ratio et que l'on rassemble le tout, nous ne sommes plus dans la strate. Alors là c'est difficile pour moi parce que je n'ai pas les éléments d'Elior, mais cela serait tout de même intéressant de cumuler les deux.

M. le Maire : Je comprends. On ne peut pas accumuler une prestation de service que quelqu'un nous facture par une entreprise privée qui a été attribuée par un marché et revenir en ressources humaines.

M. Pierre SCARAMUZZINO : Quand vous validez le devis, vous avez aussi la masse salariale qui est reliée à ce devis.

M. le Maire : Oui mais ce n'est pas la nôtre et les charges...

M. Pierre SCARAMUZZINO : Oui ce n'est pas la vôtre, mais cela serait intéressant. C'est votre vision.

M. le Maire : C'est votre vision. Mais à ce moment-là vous calculez aussi les ouvriers du Mont de Péruwelz, lorsqu'ils font des travaux.

M. Pierre SCARAMUZZINO : Alors, concernant la page 20, sur les dépenses à caractère général. Nous avons vu que nous passions sur un budget de 12 000 000 d'€. Je vais passer parce que vous avez déjà apporté des réponses sur les recettes. Concernant l'emprunt, nous avons la confirmation, donc aucun emprunt n'est prévu.

En termes de conclusion, c'est en tout cas et après M. Franck AGAH va aussi intervenir, M. Franky LEFEBVRE également. Sur la vision, on sait que l'on vote. Je pense que cela va être bien aussi que l'on puisse confronter avec le budget. Si on a une projection, nous sommes toujours sur le mois d'avril ?

M. le Maire : Avant le 15 avril obligatoire.

M. Pierre SCARAMUZZINO : Avant le 15 avril, ce qui va être t'intéressant surtout, c'est de voir les dotations qui vont être vraiment allouées et voir si on arrive à tenir ce budget, nous savons que nous avons un excédent. De manière globale, sur la vision, nous aurions voulu un peu de plus de détails mais je pense qu'au mois d'avril on aura beaucoup plus d'éléments et à ce moment-là on pourra confronter aussi nos questions et nos visions. C'est le but.

M. le Maire : Sur le retour aux investissements notamment. C'est l'éphémère c'est vraiment le projet phare. On y reviendra ici régulièrement au fil du temps et en fonction de ce que les bureaux d'études nous auront donné, il est impossible d'ailleurs que l'on fasse venir un des prestataires qui nous donne un peu plus de détails.

M. Franky LEFEBVRE : Je voulais avoir des précisions page 23, il y a dans les investissements, il y a la rue Jean Jaurès.

M. le Maire : Oui.

M. Franky LEFEBVRE : Donc travaux de voirie. C'est assez vague, que voulez-vous dire, c'est un tapis complet ou des réflexions ponctuelles ?

M. le Maire : Vous avez 3 choses : l'aménagement de la pointe Gambetta, vous avez les stops au milieu de la rue Jean-Jaurès, ceux qui sont là actuellement, on va les retirer et on va mettre des feux tricolores intelligents. On attend le financement du Département parce que c'est encore une départementale et les feux cela va représenter 60 000 € de dépenses, peut-être une déduction de la part du Département. Le but est de mettre des feux tricolores intelligents, un peu comme ceux de la rue Beth, d'ailleurs, un carrefour intelligent et les stops on les déplace et on les met à hauteur du transfo, de la sortie du Boulon et du terminus. Le but est de casser cette ligne droite. Les stops ont déjà fait leur effet mais ne sont pas toujours respectés. Les feux rouges c'est une autre histoire. J'informe d'ailleurs que nous n'avons pas le droit de mettre des radars automatiques, beaucoup le demande. Une ville n'a pas le droit de mettre des radars automatiques sur les feux rouges.

M. Franky LEFEBVRE : Je me souviens d'un débat que j'ai eu avec vous lors d'un conseil, il y avait deux délibérations, c'était sur l'acquisition d'une parcelle derrière le terrain de Valmex. Et ensuite, il y avait l'îlot Gambetta d'intérêt communautaire, rue Jean-Jaurès.

M. le Maire : Concrètement, aujourd'hui, on a une réflexion sur l'étude de centre-ville avec l'Agglo, le SIMOUV, le Département qui n'a jamais fini son chemin des Gueules Noires la traversée puisqu'il y avait des opérations,

l'ancienne équipe municipale visait une médiathèque, il y avait un projet de 3 médiathèques intercommunales entre 3 communes de mémoire. Nous, on est sur des aménagements. Alors la loi a changé, depuis, il y a la loi ZAN, la fameuse loi Zéro Artificialisation des Sols. Donc nous sommes en train de retravailler sur l'étude centre-ville complète, c'est-à-dire, je résume, vous arrivez par le Jard par Fresnes jusqu'à Victor Hugo, Denfert-Rochereau et de l'autre côté, le Boulon, le terminus du tram, le Boulon, toute une requalification complète.

Donc en fait on est en train de tout refondre avec. Nous avons déjà un concours de Valenciennes Métropole sur Gambetta Dervaux où ils sont déjà à 50 % de financement.

M. Franky LEFEBVRE : Je vous avais même demandé le plan de circulation de la ville ? Peut-être qu'il y en aura un de fait.

M. le Maire : Toujours pas de plan de circulation et la circulation a encore changé rue Dervaux. Donc si je vous donne un plan aujourd'hui il ne sera pas correct.

M. Franck AGAH : Au niveau de la page 24, les recettes d'investissement. Je ne vais pas revenir sur les discussions au niveau des strates, le nombre d'habitants, le nombre de demandeurs d'emploi puisque vous nous avez fait comprendre qu'aujourd'hui nous sommes en recensement, et que les chiffres de l'Insee datent de 2020. Donc on ne va pas commencer à discuter. Mais je me pose quand même la question que depuis 2020 vous avez nommé aussi une adjointe à l'insertion professionnelle et j'attends les chiffres de 2024 pour pouvoir justement en discuter.

Je reviens à la page 24, le détail des 1 400 000 € de dotations et subventions prévues en 2024 dans le tableau. Dans le R.O.B 2023, vous évoquez déjà une subvention à hauteur de 1 400 000 €

M. le Maire : Ce sont les 900 000 € de FSIC et les 500 000 €, on parle de l'Ephémère ?

M. Franck AGAH : Je ne parle pas de l'Ephémère, je parle de de la ville.

M. le Maire : Dotation de subvention, ce sont les restes à réaliser plus les projections du FSIC. Donc 940 000 € j'ai et les 500 000 € on est au 1 400 000 €.

M. Franck AGAH : Mais la vraie question qui se pose c'est que lorsque vous nous donnez ce tableau-là, les chiffres de 2023 sont réels, nous étions à 673 000 €, en 2023 ?

M. le Maire : Oui.

M. Franck AGAH : Et là vous vous projetez sur 1 400 000 € ?

M. le Maire : Oui.

M. Franck AGAH : Tout en gardant les 900 000 € que vous venez de me citer. Donc c'est 900 000 € du FSIC sont fléchés depuis des années sans les percevoir ?

M. le Maire : Non, ils ne sont pas dépensés, je comprends ce que vous voulez dire. Si les 900 000 € auraient été appelés en 2023, ils seraient en plus des 673 000 €. Le FSIC, s'il n'est pas appelé par Valenciennes Métropole, vous le savez, quand on est en Conseil Communautaire, on fait des délibérations pour des communes qui déclenchent leur FSIC. Donc en fait quand nous sommes en capacité de justifier 50 % de notre part à nous, que ce soit 900 000 € ou peu importe la somme, c'est là où il y a une délibération à l'agglomération Valenciennes Métropole qui acte la somme bloquée. La somme est bloquée et levée.

Donc ce sont des sommes que l'on souhaite lever pour faire nos travaux. Donc si on fait appel au FSIC en totalité, 940 000€, nous Ville on met 940 000 € puisqu'il faut mettre 50 %, donc nous aurons une somme plus importante

ou moins importante. Et après il y a le fond de concours qui n'est pas versé à la ville, il est versé au moment où on le demande, au moment où on le déclenche.

M. Franck AGAH : 500 000 € ?

M. le Maire : Oui

M. Franck AGAH : Ce qui veut dire que les 940 000 € du FSIC, c'est-à-dire par l'intermédiaire de l'Agglomération Valencienne Métropole dont nous allons bénéficier, il faut une participation de 50 %. Donc les 50 % vous les prenez dans le budget de l'emprunt des 4 000 000 €.

M. le Maire : Oui dans notre capacité, sans avoir de nouvel emprunt, donc dans les 3 000 000 € puisqu'il y a eu l'achat, il y a eu les 1 700 000 € d'achats, donc là nous sommes à 2 300 000 €, ce qui veut dire que dans les 2 300 000 € vous sortez 940 000 €.

M. le Maire : J'espère même sortir moins que cette somme. Je vais prendre un exemple au milieu 500 000 € si le reste à charge de la ville est de 500 000 €, le FSIC sera de 500 000 €, il ne pourra pas être de 900 000 € puisque c'est un pour un, il pourra être moins mais ne pourra pas être plus. Ce que nous disions tout à l'heure, M. SCARAMUZZINO, tant mieux, cela veut dire qu'il resterait 440 000 € que l'on pourrait aller mettre ailleurs avec 50 % de plus sur une école par exemple ou sur une route. Donc c'est une somme qui est à disposition, qui est déclenchée dès lors que l'on met 1€ en face, donc le maximum c'est 940 000 €. Si le reste à charge, déduction faite de toute subvention potentielle, puisque l'on attend, le retour de la Région sur l'Ephémère, du Département aussi, si demain on perçoit encore des subventions en plus des 500 000 € que l'on a déjà de Valenciennes Métropole, c'est ce que l'on dépensera en moins dans l'investissement et ce que l'on ira chercher sur une opération, mais le FSIC, il faudra le dépenser avant 2026. On ira le dépenser ailleurs dans une autre opération. Ainsi, que je vous le disais tout à l'heure, c'est très difficile et heureusement que l'on a ce mécanisme fait par les services financiers de la ville d'être dans une espèce de « salle d'attente », quand les dossiers tombent, soit ils sont acceptés ou non, puis on choisira de partir vers l'investissement ou le fonctionnement. C'est pour cela également que dans nos budgets futurs, on aura de plus en plus de décisions modificatives selon les résultats. Donc le maximum est 940 000 €.

M. Franck AGAH : Ce qui veut dire que dans l'ancienne mandature par rapport au projet de l'école Georges Germain, nous avons bénéficié du FSIC.

M. le Maire : C'était 700 000 € de mémoire.

M. Franck AGAH : Oui 780 000 €. Nous avons bénéficié du FSIC, nous en bénéficions une seule fois durant la mandature ?

M. le Maire : Oui bien sûr. Une fois par mandature, ce qui n'était pas le cas avant M. AGAH ?

M. Franck AGAH : C'est pour cela que je vous pose la question.

M. le Maire : C'était beaucoup plus court.

M. Franck AGAH : On ne va pas débattre puisque le R.O.B est un document que nous allons voter, vous êtes censé nous le présenter et d'en débattre. M. SCARAMUZZINO a pris le temps. Moi, je vais simplement faire une conclusion et j'attendrai lorsqu'il y aura le vote du budget, pour être dans une analyse plus fine de votre budget 2024.

M. le Maire : Bien sûr.

M. Franck AGAH : M. le Maire, chère Assemblée. Flou, absence d'ambition et état d'abandon vont encore une fois marquer cette nouvelle année. L'état d'abandon dans lequel vous allez une nouvelle fois plonger notre ville nous alerte, surtout en voyant l'évolution des villes aux alentours, parce que vous citez souvent les villes aux alentours ou certaines villes qui parfois font mieux ou pire, nous attirons une nouvelle fois votre attention sur des projections bien loin de la réalité.

Beaucoup de promesses de paroles et très peu d'actes. Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. Je le répète. Cette phrase, je l'ai prononcée en début de mandat. Maintenant, je dirai plutôt comme le poète italien « La nature nous a créé avec la faculté de tout désirer et l'impuissance de tout obtenir ».

Je vous remercie et je vous attends le 15 avril.

M. le Maire : Ben écoutez, c'est votre position, ce n'est pas la mienne. Vous savez quoi ? J'ai fait ma présentation, j'ai fait ma conclusion, vous avez fait la vôtre. C'est votre position, la population décidera en temps voulu.

M. Franck AGAH : Merci

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe et notamment son article 107 complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu des débats ;

Vu la délibération n° D2023_118 relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 pour le budget principal de la Ville et son budget annexe Lotissement Boucaut ;

Vu la délibération n° D2023_122 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier pour le budget principal de la ville et le budget annexe Lotissement Boucaut ;

Considérant que les collectivités territoriales ont l'obligation de présenter devant leur assemblée délibérante et ce dans le délai de deux mois précédant le vote du budget primitif, un Rapport d'Orientations Budgétaires « ROB » qui doit comporter les grandes orientations générales du budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés, et d'en débattre ;

Il participe également à l'information des habitants sur les affaires de la commune ;

Le Débat d'Orientations Budgétaires est le fil directeur, les informations fournies peuvent tout au long de l'année faire l'objet d'ajustement.

M. le Maire revient sur le contexte économique puis présente les orientations budgétaires en fonctionnement ainsi que les principales opérations d'investissement envisagées.

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- De PRENDRE acte qu'il a été procédé par ce dernier et en application de la réglementation en vigueur, à la présentation du document relatif au Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) pour l'année 2024.

- De PRÉCISER que la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B) 2024 par M. le Maire a fait l'objet d'un débat.
- De CHARGER M. le Maire d'effectuer les formalités décrites ci-dessus concernant la transmission, la mise à la disposition du public et la publication du rapport ci-joint.

➤ **Vote à l'unanimité**

3 - Direction des Ressources Humaines

➤ **D2024_004 Fixation des crédits affectés à la formation des Elus pour 2024.**

Mme Caroline DI CRISTINA : Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) reconnaît aux membres du Conseil Municipal le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Le congé de formation est de 6 à 18 jours par mandat, mais cette durée reste inchangée en cas de pluralité des mandats.

Les thèmes de la formation des élus sont en lien avec les compétences communales et viseront l'accompagnement de l'élu dans l'exercice de leurs fonctions. Des formations à la gestion des politiques locales, finances publiques, marchés publics, délégation de service public, démocratie locale, intercommunalité, à la prise de parole en public, tout autre sujet pouvant intéresser les élus en lien avec le domaine de compétence qui leur a été délégué, il est proposé pour l'exercice 2024, de fixer des dépenses de formation à 4 % des indemnités de fonction allouées aux élus de la commune, soit 7 540 € TTC.

M. le Maire : Nous parlions tout à l'heure de la formation des élus, il y a un pourcentage alloué à cela, nous reviendrons vers vous car il y a beaucoup de formations qui vont arriver et non seulement la nomenclature « M 57 ».

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions des mandats locaux ;

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Considérant que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par l'article L.2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux ;

Considérant que les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le Ministre de l'Intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil National de la Formation des Elus Locaux).

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux Elus de la commune (montant théorique prévu par les textes, majorations y compris), et le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 4 % de ce montant prévisionnel d'indemnités de fonction soit consacrée à la formation des élus pour l'année 2024.

Les thèmes de la formation des élus sont en lien avec les compétences communales et viseront :

- L'accompagnement de l' élu dans l'exercice de leurs fonctions,
- Des formations à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité...) dans un contexte de pandémie, à la prise de parole en public....
- Tout autre sujet pouvant intéresser les élus en lien avec le domaine de compétence qui leur a été délégué.

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'ALLOUER** pour l'année **2024** une enveloppe budgétaire de **4 %** des indemnités de fonction pour la formation des élus, soit **7 540 €**.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_005 Modification du tableau des effectifs de la filière administrative au 01.03.2024**

Mme Caroline DI CRISTINA : Vu la liste d'aptitude complémentaire 2023 de la promotion interne, le dossier de l'agent proposé a été retenu pour un avancement au grade d'attaché territorial. Aussi, 3 agents de notre collectivité, agents que je me permets de féliciter, ont obtenu le concours de rédacteur territorial. Nous proposons donc à l'Assemblée de créer un poste d'attaché, et 3 postes de rédacteurs territoriaux. Pour information, 8 agents ont eu un concours depuis 2021, 6 concours de la filière administrative, un concours de la filière médico-sociale, un concours de la filière animation, 6 dossiers ont été retenus dans le cadre de la promotion interne depuis 2021.

M. le Maire : Merci. Une erreur de chiffre ?

M. Franck AGAH : Je pense qu'il doit avoir une erreur entre ce que vous lisez et ce que vous avez écrit, il y a 2 postes de rédacteurs et non pas 3. Et vous n'avez pas cité l'attaché territorial.

Mme Caroline DI CRISTINA : Il y a 1 attaché territorial à temps complet, 2 postes de rédacteurs territoriaux à temps complet.

M. le Maire : On félicite les agents pour l'évolution de grade.

M. Franck AGAH : Nous aussi nous félicitons les agents.

M. le Maire : Quand je dis « on » je parle du Conseil Municipal.

M. Frank AGAH : Je reviens toujours sur la question que j'avais posé tout à l'heure par rapport au document sur l'audit qui a été fait lors du passage de l'ancienne mandature, de M. Guy BUSTIN en 2014.

Pourrions-nous avoir le document parce qu'il y a quelque chose qui m'interpelle par rapport à tout ce que vous disiez sur les promotions et l'évolution des carrières des catégories A et B parce que je me souviens très bien, que tous ces postes dits « cadres », à un moment donné, l'audit disait qu'il fallait être vigilant.

M. le Maire : C'est le rapport de la Cour des Comptes.

M. Franck AGAH : Avez- vous les documents qui illustrent l'audit ?

M. le Maire : Oui les rapports de la Cour des Comptes.

M. Franck AGAH : Parce que le mois prochain cela fera 10 ans que vous êtes là M. le Maire.

M. le Maire : Joyeux anniversaire M. AGAH.

M. Franck AGAH : Je profite pour vous le souhaiter.

M. le Maire : Merci M. AGAH.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau des promotions internes 2023 ;

Vu la liste d'aptitude aux concours de rédacteur 2023 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 20 février 2024 ;

Vu le tableau des effectifs existant ;

Le Conseil Municipal de Vieux-Condé sur proposition de M. le Maire propose de **créer à compter du 01/03/2024 :**

- 1 poste d'Attaché territorial à temps complet
- 2 postes de Rédacteurs territoriaux à temps complet

Par conséquent, le tableau des effectifs de la filière administrative sera comme suit au 01/03/2024 :

- 1 Directeur général des services à temps complet,
- 1 Attaché hors classe à temps complet,
- 4 Attachés principaux à temps complet,

- 3 Attachés à temps complet,
- 6 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 6 Rédacteurs à temps complet,
- 13 Adjoint administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet,
- 8 Adjoint administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet,
- 8 Adjoint administratifs à temps complet.
- 1 Adjoint administratif à temps non complet (17,5/35ème)

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'AUTORISER** la création d'un poste d'Attaché territorial à temps complet et deux postes de Rédacteurs territoriaux à temps complet.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2024_006 Protocole d'accord syndical et droit de grève (1 annexe)

Mme Caroline DI CRISTINA : Afin de déterminer le fonctionnement de l'exercice du droit syndical et à la demande des organisations syndicales représentatives, un protocole d'accord est présenté ce jour à l'Assemblée. De même pour l'exercice du droit de grève qui se doit d'être encadré afin de permettre à certains services publics locaux de continuer à fonctionner. Cet accord doit être également validé par notre Assemblée. Pour information, ces 2 protocoles ont été validés en instance paritaire du Comité Social Territorial. (C.S.T)

Mme Marie-France LEMOINE : Comme je me suis abstenue lors du C.S.T., donc nous allons aussi nous abstenir. Je vais donner l'explication. Apparemment, le mail qui a été envoyé pour élaborer ce protocole n'a pas été reçu pour un syndicat par la CGT. Donc je me suis abstenue, par contre, je me demande si dans la délibération, on doit marquer qu'ils étaient présents ou pas ?

M. le Maire : C'est la délibération du Conseil Municipal qui installe le protocole d'accord.

Mme Marie France LEMOINE : On les cite tout de même.

M. le Maire : Oui, qui m'autorise à le signer, maintenant le protocole, il va vivre.

Mme Marie France LEMOINE : Nous ne sommes pas contre le protocole.

M. le Maire : Je comprends ce que vous voulez dire, c'était le fait que la CGT disait ne pas avoir reçu le mail et ne pas avoir pu faire le travail de groupe.

Mme Marie France LEMOINE : Voilà, ils n'ont pas pu travailler.

M. le Maire : Oui, je l'entends. J'étais présent et vous étiez en effet présente. Si vous voulez vous abstenir, c'est comme vous voulez.

Mme Marie France LEMOINE : On dit quand même que les 3 syndicats...

M. le Maire : On est sur une base consultative, le CST. Le protocole va être signé en tant que tel, mais comme je l'ai dit je vais recevoir les 2 syndicats s'il y a un souhait de le retravailler, nous le ferons, il n'y en avait pas avant. Il y a une Loi qui est sortie à ce sujet.

Mme Marie France LEMOINE : Oui parce qu'il y a le droit syndical qui existe, donc il n'y a pas de raison d'être contre. Nous continuons donc à s'abstenir.

M. le Maire : Bien sûr, aucun problème sur votre abstention. Je comprends. L'ensemble du groupe s'abstient ?

M. Franck AGAH : Oui, l'ensemble du groupe s'abstient, à mon étonnement, on nous parle de la CFDT.

Mme Caroline DI CRISTINA : Oui, il y a un syndicat qui existe également.

M. le Maire : Ils ne sont pas élus représentants du personnel, mais ils sont dans le protocole. Ils ne sont pas assez nombreux.

M. le DGS : Micro fermé.

M. le Maire : Il y a des personnes qui sont représentants et qui n'ont pas eu assez de votes pour avoir un siège, ou qui n'ont pas voulu se présenter mais qui sont représentés. C'est leur choix.

M. Michel LATAWIEC : Micro fermé

M. le Maire : Nous n'allons pas faire le débat du C.S.T ici, mais nous avons une réponse purement informatique. D'ailleurs dans le protocole, il est indiqué que l'on met une adresse mail Ville de Vieux-Condé, ils choisiront. Ils ont également leur local. Le syndicat leur a attribué un mail apparemment, c'est celui-ci qui ne fonctionnait pas. Donc nous voyons actuellement avec le service informatique et veillerons à bien vérifier l'obtention d'un accusé de réception lors de l'envoi de mails. Le plus important est d'avoir un protocole.

M. Pierre SCARAMUZZINO : Très brièvement, mais vous avez fortement renforcé la sécurité de vos mails, très honnêtement, il est compliqué de filtrer.

M. le Maire : Oui, nous avons renforcé la sécurité parce que la Ville, comme beaucoup d'autres, se fait souvent attaquer, par des robots etc. Les serveurs se font attaquer, il est compliqué de gérer ces problèmes.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les accords de Bercy du 2 juin 2008 sur la rénovation du dialogue social ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 (articles 6, 8 à 10 et 18) portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative aux dispositions statutaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical ;

Vu le décret n°85-447 du 23 avril 1985 relatif à la mise à disposition auprès d'une organisation syndicale en application de l'article 100 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n°85-552 du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale ;

Vu la circulaire du 20 janvier 2016 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 20 février 2024 ;

Considérant le protocole annexé,

Considérant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. A ce titre elle dispose d'une compétence pour définir les modalités d'exercice de l'activité syndicale en son sein.

Le présent protocole syndical a pour but de permettre une libre activité syndicale en rappelant les droits et obligations de chaque partie. Il a également pour objet d'améliorer le dialogue social.

Le présent protocole est établi en concertation avec la Confédération Générale du Travail Vieux-Condé et ses environs (CGT), la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (FAFPT) et la Confédération Générale du Travail Française Démocratique du Travail (CFDT), organisations syndicales représentées à ce jour au sein de la Ville de Vieux-Condé et du CCAS, dont la rédaction a fait l'objet d'un travail conjoint avec le service des ressources humaines.

Le protocole rappelle :

- les conditions matérielles dont dispose les syndicats
- les modalités pratiques pour la mise en œuvre de réunions syndicales
- les modalités d'affichage, de communication, de distribution de documents d'origine syndicale et de visites au sein des différents services de la collectivité
- les différentes autorisations spéciales d'absence, décharges syndicales de service, congé pour formation syndicale et mise à disposition auprès d'une organisation syndicale

Par ailleurs, le droit de grève et les modalités de mise en œuvre du service minimum font également l'objet d'un protocole spécifique, qui a été validé lors du Comité Social Territorial du 20 février 2024 et annexé au présent protocole.

Ce protocole est révisable à la demande d'une des parties et obligatoirement en cas de modifications législatives et/ou réglementaires. Il en sera de même après chaque élection professionnelle afin de tenir compte, si nécessaire, de la nouvelle représentativité syndicale.

Le Conseil Municipal, décide, **à la majorité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le protocole syndical annexé,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer le protocole syndical, ses avenants éventuels et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

➤ **Vote à majorité**

4 - Direction des Services Techniques

D2024_007 Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières – Année 2023

M. Didier SIMON : Cette délibération a pour objet le bilan des acquisitions et cessions immobilières opéré par la Ville de Vieux-Condé au titre de l'année 2023, ainsi que d'annexer ce bilan au compte administratif. En premier alinéa, vous trouverez les acquisitions immobilières intervenues sur l'année 2023. En première ligne, un terrain de 2027 m², 36 place Édouard Vermeesch qui est le terrain de l'ancienne habitation de Monsieur Rudy KÜNSCH pour un montant de 153 600 €. En 2e ligne, un terrain de 400 m², rue Auguste Faniard, emplacement réservé au plan local d'urbanisme Intercommunal pour la création d'un accès aux anciens terrains Simca. Et un terrain à usage de voirie d'environ 2 400 m² au 2399 rue Édouard Ghesquière à Vieux-Condé. C'est la reprise des voiries et espaces publics de la résidence Lucien Merlin pour l'euro symbolique.

Concernant les cessions, 4 parcelles de terrain d'environ 10 000 m² chacune sur le Fresnois Sud à M. MERSMAN Tanguy dans le cadre de terrains agricoles et conventions Safer pour un montant de 18 975 €. Il vous est donc demandé, après délibération, de prendre acte du bilan annuel 2023 des acquisitions et cessions de la ville de Vieux-Condé et d'annexer ce bilan au compte administratif correspondant.

M. le Maire : Ce sont les opérations d'acquisition et de cession classiques. Celle de M. Tanguy MERSMAN qui est un peu particulière parce que c'est une convention Safer, c'est le monde agricole, donc ce ne sont pas les mêmes valeurs, ce ne sont pas des terrains constructibles.

M. Franck AGAH : Je voulais revenir sur les acquisitions immobilières. Celle que M. Didier SIMON a citée de l'ancienne maison de M. KÜNSCH, je vois aussi l'objet de l'acquisition de l'extension du centre technique, alors que lorsque nous avons fait l'acquisition, qui à l'époque appartenait à Maisons et Cités, c'est-à-dire sous Soginorpa, vous nous aviez dit, que nous faisons l'acquisition pour que ce terrain ne puisse pas servir à quelqu'un d'autre. Vous n'aviez pas eu à l'époque de projection, c'était simplement comme si on mettait une main basse sur la parcelle. Mais là, on parle d'extension.

M. le Maire : Oui, parce qu'on avait parlé de la fermeture et du déménagement des ateliers municipaux, rue Marcel Caby, qui sont là depuis longtemps. Je ne pense pas que le montage pourra se faire dans ce mandat-ci, car il y a d'autres projets qui sont en cours. Concrètement le but, c'est d'avoir tout au même endroit pour des questions de logistique, des bâtiments construits neufs, nouvelle génération, et raser les ateliers municipaux qu'on connaît actuellement qui donnent des deux côtés de la rue, refaire des parcelles et reconstruire des maisons classiques et rendre ces terrains constructibles beaucoup plus intéressants. Et celui de la rue Edouard Vermeesch, comme on a déjà une partie des services techniques, d'avoir une logique de déplacement véhicules, camions et d'avoir un magasin de gestion et de logistique qui est important aussi pour des histoires de dépenses. Il est ciblé sur ce projet pour l'instant.

M. Franck AGAH : La deuxième, c'est un peu la même réflexion, celle de M. FAUX Laurent où vous nous avez dit, on fait l'acquisition, le projet qui sera dépoussiéré, qui à l'époque était l'ancien terrain Valmex qui était d'intérêt communautaire pour construire soit un béguinage ou des maisons résidentielles. L'acquisition par rapport à la rue Auguste Faniard, c'est aussi dans cet esprit-là, c'est ce que vous nous avez expliqué.

La 3eme réflexion concerne la rue Edouard Ghesquière et Lucien Merlin. Tout à l'heure dans vos présentations, vous nous avez parlé de levée du séquestre. Et je me souviens que l'année dernière, au vote de budget, nous avons voté une 100 000 € pour accompagner le projet. Aujourd'hui, on fait l'acquisition pour 1 € symbolique, alors qu'on avait anticipé l'année dernière avec des financements. Donc est-ce que l'anticipation n'était pas précipitée pour qu'aujourd'hui, on puisse voter à 1€ symbolique ou est-ce que c'est toute la résidence, ou les parcelles hors propriétaires ?

M. le Maire : C'est toute la voirie qui était privée qui rentre dans le domaine public, car il y a aussi une question de juridiction, et donc à l'euro symbolique heureusement, car c'est un liquidateur qui gère Logiprim, ce n'est plus une société. Et ce qui nous a permis de devenir propriétaire, de devenir maître d'ouvrage pour faire les travaux et de lever le séquestre, le liquidateur a écrit au notaire en disant, vous pouvez lever le séquestre qui était de 100 000 €.

M. Frank AGAH : 97 000 €, j'ai le montant.

M. le Maire : Oui, et on a dû rajouter 100 000 € pour réaliser les travaux.

M. Franck AGAH : Ça me permet dans votre réflexion de dire qu'heureusement parce que nous avons dénommé cette résidence Lucien Merlin sans avoir l'acquisition sur le gérant public de cette parcelle.

M. le Maire : La logique aurait voulu que Logiprim fasse le boulot jusqu'au bout et rétrocède la voirie comme ça se fait d'habitude.

M. Franck AGAH : Et qu'après on puisse l'appeler Lucien Merlin, parce qu'il y a eu des soucis de boîtes aux lettres et d'adresses.

M. le Maire : Oui, je suis d'accord.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1 ;

Considérant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal ;

Considérant que ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune ;

Considérant l'état des acquisitions immobilières intervenues sur l'exercices 2023, en cela avec signature de l'acte de cession en 2023 tel ci-après rapporté :

Désignation du bien	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Vendeur	Objet de l'acquisition	Délibération du CM	Montant	Date de l'acte
Terrain	BE 133	2027 m ²	36 place Edouard Vermeersch	Maisons et Cités	Extension du Centre Technique	07/04/2022 30/06/2022	153 600 €	06/07/2023
Terrain	AR 714	400 m ²	Rue Auguste Faniart	M. FAUX Laurent	Emplacement réservé au PLUi	19/10/2022	25 000 €	20/07/2023
Terrain à usage de voirie	AD 192 AD 193	16 m ² 2283 m ²	2399 rue Edouard Ghesquière	Sté LOGIPRIM	Acquisition des voiries et espaces publics Travaux de mise en conformité	15/12/2022	1 €	26/10/2023

Considérant l'état des cessions immobilières intervenues sur l'exercice 2023, en cela avec signature de l'acte de cession en 2023 tel ci-après rapporté :

Désignation du bien	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Acquéreur	Objet de la cession	Délibération du CM	Montant	Date de l'acte
Terrain	B 122 B 147 B 148 B 184	13 466 m ² 11 105 m ² 10 680 m ² 11 013 m ²	Le Fresnoy Sud	M MEERSSEMAN Tanguy	Terrain agricole (convention Safer)	19/10/2017 02/06/2021	18 975 €	26/10/2023

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **De PRENDRE** acte du bilan annuel 2023 des acquisitions et cessions de la Ville de Vieux-Condé, et d'annexer ce bilan au Compte Administratif correspondant.

➤ **Vote à l'unanimité**

D2024_008 Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune de VIEUX-CONDE et la commune d'HERGNIES pour les travaux de la rue Saida MONSEU– Réfection du Pont-Joly (1 annexe)

M. Bernard LIEGEOIS : On vient d'effectuer les travaux nécessaires à la réfection du pont Joly. Pour rappel, le pont fait partie de la voirie Saida Monseu qui dessert les berges de l'étang d'Amaury et qui marque la limite entre nos deux communes : Vieux-Condé et Hergnies, tous 2 propriétaires des parties comprises dans leur territoire respectif. Le pont présente un état dégradé ne permettant plus la circulation des automobilistes, piétons et cycliste. Un arrêté d'interdiction de circulation a été pris en ce sens. Le bureau d'étude Socotec a été missionné pour déterminer l'ampleur des travaux à effectuer pour permettre la réouverture de ce pont très apprécié par les différents usagers du site, promeneurs, pêcheurs, chasseurs, et même élus dont je suis. Nos deux communes se sont rencontrées pour coordonner le projet qui s'élève à 76 962,60 €. Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique à la Ville de Vieux-Condé est d'autoriser M. le Maire à la signer. Je vous précise que la part financière de la commune de Hergnies s'élève à 50 % du montant total des travaux qui seront remboursés sur la plantation du procès-verbal général des travaux et du décompte général et définitif.

M. le Maire : On prend la maîtrise d'ouvrage, on fait les travaux pour le compte des deux communes et la ville de Hergnies met la moitié de la somme dépensée. Je précise, car j'ai eu beaucoup d'interrogations, cela sera un pont qui sera praticable par voitures, par vélos, etc., en accord avec le Maire d'Hergnies.

M. Franck AGAH : La première question, je me souviens que nous avons pris une délibération pour une étude à l'époque cofinancée par les deux communes, dont cette délibération a été annulée. Vous nous aviez dit que la ville d'Hergnies n'était plus prédisposée à accompagner le financement de cette étude, à hauteur de 1 800 €. Cette

délibération a été annulée parce que vous nous avez expliqué que la ville d'Hergnies ne voulait pas abonder financièrement pour cette étude.

Aujourd'hui, vous nous présentez la réflexion du pont Joly avec un financement 50/50 entre la ville d'Hergnies et la ville de Vieux-Condé. Ma question, avec la problématique aujourd'hui qui se pose par rapport au centre d'Amaury, en tant que ville associée au parc naturel régional et ville associée en termes de domanialité sur le site d'Amaury, j'ai trouvé à titre personnel, que la ville de Vieux-Condé je n'ai pas entendu, une parole ou un discours du Maire de Vieux-Condé concernant la problématique qui se pose au niveau du centre d'Amaury, c'est une première chose.

Deuxième chose, il faut savoir que le centre d'Amaury à l'époque nous avons arrêté les classes de neige et nous avons fait les classes transplantées de l'année 2009 pour les écoles qui permettaient aussi de financer les activités qui se passaient au niveau du centre d'Amaury dans le cadre des classes vertes.

La question que je me pose est-ce qu'aujourd'hui il y a-t-il cette volonté à travers la réflexion du pont Joly d'intégrer les futurs aménagements ou pas du centre d'Amaury ? Tout à l'heure vous nous parlez dans votre délibération des chasseurs et des pêcheurs, je le conçois, je n'ai rien contre la chasse ni la pêche. Mais en revanche à un moment donné, dans le futur projet dont on en a l'existence puisqu'on en a discuté hier au niveau de l'agglomération, est ce que cette réflexion du pont est intégrée dans cette démarche ?

M. le Maire : Vous n'entendez pas la Municipalité de Vieux-Condé, ou le Maire de Vieux-Condé, sur la position de l'étang d'Amaury et du conflit entre le Département, les usagers, la ville d'Hergnies etc, pour ne pas faire d'immixtion sur la gouvernance d'Hergnies, et je pense que vous êtes d'accord sur ceux sur ce sujet-là.

Moi ce que je veux, c'est que la ville de Vieux-Condé soit prête à tout. Ce pont Joly fait partie du patrimoine de notre côté, permettez-moi l'expression de notre côté du côté sud, je vais l'appeler comme ça du côté sud de l'étang d'Amaury. Aujourd'hui, il y a un vrai sujet, c'est mon avis personnel et ça n'engage que moi, est trop zoomé sur l'étang d'Amaury. Je trouve qu'on devrait dézoomer. On a la chance d'avoir le pays de Condé, nous avons une base de loisirs à Condé-sur-l'Escaut avec un côté ludique. On a pour moi une artère qui s'appelle le Jard qui passe chez nous

M. Franck AGAH : micro fermé

M. le Maire : Et qui fait la jonction, merci, vous voyez où je veux en venir, avec l'étang d'Amaury. Je ne reviens pas sur les bâtiments, les arrêtés de péril, ça, c'est M. le Maire d'Hergnies et M. le Directeur du Parc, Grégory LELONG. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut que la ville de Vieux-Condé soit prête demain potentiellement à une proposition de programmation de dire « nous on est là, on est au milieu », on est la ville centre en plus, on est la commune la plus importante en termes de nombre d'habitants. On est en capacité de projeter dans le cadre du PLUi des aménagements intéressants pour des promeneurs, il y a des aménagements qui sont déjà existants, vous pouvez aller à vélo ou à pied d'un côté ou de l'autre, pourquoi pas demain la ville de Vieux-Condé être force de propositions. On ne sera pas pilote dans l'avion, ce n'est pas le cas, on est au Parc comme tout le monde il y a l'Agglomération, la Région, le Département. On a assisté au débat hier, un peu tendu entre les uns et les autres. Moi je pense que la réponse du Maire de Condé-sur-l'Escaut est une réponse d'attente et je l'entends, M. Laurent DEGALAIX, le Président a repris d'ailleurs ces phrases de dire il ne faut que les communes de la CAPH, aussi la CAVM, parce que c'est le Parc, ce n'est pas que Valenciennes Métropole, soient en capacité aussi d'être force de propositions et force financières parce que tout ça représente beaucoup d'argent.

Ce que je veux, c'est que le territoire de Vieux-Condé soit prêt demain, on l'est en termes de PLUi puisqu'il y a un zonage spécifique qui a été fait autour du Jard pour accueillir des lotissements légers de loisirs type chalet en bois

qui vendent des crêpes etc, enfin, vous voyez un peu ce que je veux dire et qui potentiellement demain pourraient amener vers la droite ou vers la gauche a un côté ludique ou un côté pédagogique de l'autre côté.

Je laisse la main à ceux qui ont les manettes et j'espère qu'en dehors de l'opération de travaux qui vont faire là, qu'on aura une réflexion plus dézoomée. Je donne soutien total à M. Grégory LELONG ce n'est pas facile pour lui, et au Président de Valenciennes Métropole et j'ai toute confiance sur les propositions, y compris celles de M. Quentin AUMONT, car c'est aussi progressiste de parler comme ça. Ce que je veux, c'est que Vieux-Condé soit prêt, je n'ai pas envie de mettre le point sur la table, ça ne sert à rien, ça envenimerait les choses. C'est déjà très tendu pour les différentes parties, y compris pour M. Jacques SCHNEIDER, et ce n'est pas le but du jeu. J'aimerais bien qu'on fasse avec nous, on est dans une étape, on va voir. On discute beaucoup.

M. Franck AGAH : M. le Maire, soit vous êtes voyant, soit à un moment donné, on vous a laissé des dossiers. La dépollution de Debauche, c'était ça. Le curage du Jard rentrait aussi dans cet esprit-là. Donc nous sommes dans les années 2007, 2008.

M. le Maire : Début du mandat du dernier mandat de M. VAN DER HOEVEN.

M. Franck AGAH : Donc ce qui veut dire qu'à un moment donné, cette réflexion qui est là doit être une réflexion qui doit être partagée par rapport justement aux communes avoisinantes. Parce que comme vous parlez de pistes piétonnes. Je me souviens ici en 2016 d'une discussion que j'avais eue à l'époque avec M. Guy BUSTIN où vous nous avez parlé de la réfection du chemin Peruwelz la boucle UNESCO. Et lorsque j'avais posé la question d'intérêt communautaire et de la réfection qui devait être faite après Chabaud Latour pour arriver jusqu'à Hergnies à l'époque, vous m'avez dit, mais M. AGAH nous attendons la 2e phase, chose que nous n'avons jamais eue.

M. le Maire : On a 5 phases, la première phase, ça a été celle-là qui partait d'Anzin de mémoire. La deuxième phase, c'est du côté de Quiévreachain ou de Onnaing. Il y a un chemin de halage, là aussi, on est dans les 5 phases, mais je ne sais pas laquelle, je ne sais pas quand et le montant non plus. Mais voilà, les sommes sont plus les mêmes non plus. Ce sont les anciens chemins de halage où on tirait les péniches avec les chevaux de trait, oui, l'idée peut être partagée.

M. Franck AGAH : Et à un moment donné, dans la même réflexion, M. le Maire, lorsqu'il y a eu la signature de la convention sur le Canal Seine Nord, le canal Condé-sur-l'Escaut-Pomerol qui passe au niveau de Fresnes-sur-Escaut à ce moment-là, il fallait aussi avoir une réflexion. Je ne parle pas de vous mais quand vous parlez du passé, il fallait aussi avoir une réflexion d'intégration par rapport au Canal Seine Nord. C'est à cause de ça que je n'ai pas apprécié qu'on dise que ce soit un projet qui date depuis plus de 40 ans qu'on a laissé le centre d'Amaury dans cet état-là depuis plus de 40 ans.

M. le Maire : Je crois que le premier qui est un document, c'est Jacques SCHNEIDER. Déjà à l'époque, il parlait d'une installation d'hôtel, ça date des années 1980. Il y a un « truc » à faire clairement, pour nos habitants, pour nous tous. Moi, le message que j'ai à passer, c'est que la ville de Vieux-Condé répondra présent et sera prête à discuter. Je laisse faire faire chacun, chacune des autorités, je ne voudrais pas faire d'immixtion et que ça soit mal interprété.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L2121-29 « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu le Code de la voirie routière et plus précisément ses articles :

- L141-8 « Les dépenses d'entretien des voies communales font partie des dépenses obligatoires mises à la charge des communes par l'article L. 221-2 du code des communes » ;
- L115-2 « Une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut confier, par convention, la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'aménagement d'une voie de son domaine public routier à une autre collectivité territoriale ou à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Cette convention précise les conditions dans lesquelles la maîtrise d'ouvrage est exercée et en fixe le terme. La maîtrise d'ouvrage est exercée à titre gratuit. Elle peut toutefois donner lieu à une indemnisation » ;

Vu le Code de la commande publique et plus particulièrement son article L2422-12 :

« Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article L. 2411-1 [...], ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme » ;

Vu la délibération du 30 septembre 2020 (Convention et bureau de contrôle) ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2023 (Interdiction de circuler sur le Pont Joly) ;

Considérant l'état dégradé du Pont Joly dont le bureau de contrôle SOCOTEC liste ci-dessous les travaux à effectuer pour sécuriser l'ouvrage et permettre la réouverture de la voirie communale Saïda MONSEU :

- Réfection des poutres bois massif servant de support de garde-corps par nettoyage et ponçage du bois et traitement du bois par un hydrofuge et imperméabilisant ;
- Réalisation d'une lisse servant de garde-corps en acier galvanisé ;
- Remplacement du profil vertical endommagé par un choc de véhicule ;
- Remplacement de toutes les lames bois nervurées servant de platelage ;
- Adaptation des fixations (galvanisées, électro zinguées, ...) protégées en tête comme à l'identique ;
- Remplacement des solives bois ;
- Après démontage du platelage et solives, vérification des faces supérieures des fers métalliques avec remplacement si nécessaire ;

Considérant que la voirie communale appartient respectivement aux communes de Vieux-Condé et d'Hergnies, les deux propriétés se jouxtant en le Pont Joly permettant à la voirie le franchissement du cours d'eau « le Jard » ;

Considérant que, de jurisprudence constante, un pont est un élément constitutif de la voie publique dont il relie les parties séparées de façon à assurer la continuité du passage et qu'il y a dès lors lieu de considérer que le pont Joly est un élément du domaine public routier communal lorsqu'il relie deux parties séparées d'une voie communale ;

Considérant ainsi que les communes de Vieux-Condé et d'Hergnies sont tenues de prendre toutes les mesures nécessaires propres à assurer la sécurité à l'égard des tiers sur la partie de la voirie qui les concerne ;

Considérant que pour faciliter la conduite de l'opération, les deux collectivités décident de désigner la Commune de Vieux-Condé en tant que maître d'ouvrage unique ;

Considérant que, sur la base d'une enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 76 962.60 € TTC, les communes de Vieux-Condé et d'Hergnies s'engagent à participer financièrement à hauteur de 50 % du montant des travaux ;

Considérant que les éventuels travaux supplémentaires identifiés en phase chantier feront l'objet d'un avenant au marché de travaux ou de devis nouveaux, les parties convenant que le montant de la participation financière sera révisé à la réception par le maître d'ouvrage unique du décompte général définitif (DGD) de l'opération, dans le respect d'un engagement fixé à 50% du montant total des travaux ;

Considérant le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune de Vieux-Condé et la commune d'Hergnies pour les travaux de la rue Saïda MONSEU, plus précisément s'agissant de la réfection du Pont Joly ;

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux rendus nécessaires et urgents s'agissant de la dégradation du Pont Joly :

La voirie Saïda MONSEU dessert les berges de l'étang d'Amaury sur les communes de Vieux-Condé et d'Hergnies, toutes deux propriétaires des parties comprises dans leurs territoires respectifs.

La voirie communale Saïda MONSEU a d'exceptionnel qu'elle marque les limites des deux communes en le Pont Joly permettant le franchissement du cours d'eau « Le Jard ».

Ce pont est un ouvrage composé d'une ossature mixte :

- date de construction du pont : année 1980 ;
- structure bois pour le platelage et garde-corps ;
- structure métallique pour les éléments porteurs et de fixation.

L'ouvrage présente un état dégradé ne permettant plus la continuité de la voirie Saïda MONSEU obligeant les deux communes à prendre un arrêté d'interdiction de circulation à destination des automobilistes comme des piétons et cyclistes.

Le bureau de contrôle SOCOTEC a été missionné afin de préciser les travaux à exécuter pour sécuriser l'ouvrage et permettre la réouverture de la voirie aux usagers très nombreux, le site étant particulièrement fréquenté par les familles, les pêcheurs et les chasseurs, les promeneurs...

Afin de coordonner les différents travaux, les deux parties se sont donc rapprochées pour désigner par convention, celle d'entre elles qui assurera la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération et ce conformément aux dispositions de l'article L. 2422-12 du code de la commande publique selon lequel : « lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** dans le cadre de l'exécution des travaux de réfection du Pont Joly, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique à titre temporaire entre les communes d'Hergnies et de Vieux-Condé ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention entre les deux communes qui précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage unique exercée par la Ville de Vieux-Condé, ainsi que tout document afférent à la présente opération ;

- De **PRECISER** que la demande à la commune d'Hergnies du versement du montant de sa participation financière s'effectuera sur la présentation d'un procès-verbal de réception des travaux et du décompte général et définitif.

➤ **Vote à l'unanimité**

5 - Direction de la culture et de la vie associative

Demands de subvention de fonctionnement – Associations Culturelles

M. le Maire : On passe maintenant aux demandes de subventions de fonctionnement pour cette année 2024. Je vous rappelle la constitution d'un comité consultatif qui étudie l'ensemble des demandes de subventions.

L'objectif est de mettre des élus autour de la table, des représentants du monde associatif qui changent chaque année. Ces derniers se désignent entre eux, c'est eux qui choisissent qui veut venir et de les inviter à participer à la commission sur laquelle ils font des propositions. Forcément le Maire valide ou pas les propositions. On fait un arbitrage mais la décision finale reste à la main du Maire les associations sont représentées par M. Régis MARCINIAK – domaine divers, Philippe BLONDEAU – domaine culturel, Michel OVERSTEYNS – domaine sportif

Les élus sont toujours Nicole BERLINET, conseillère municipale déléguée à la vie associative, Serge FORTE, Adjoint au Sport, Jean-François SMITS, Adjoint notamment à la culture, Franck AGAH, conseiller municipal

1 réunion a eu lieu pour étudier ces demandes de subventions le 31 janvier dernier.

Un courrier sera adressé à chaque association, dans lequel j'ai retranscrit intégralement, à 100 %, l'avis du comité consultatif.

L'enveloppe budgétaire globale est identique aux années précédentes.

Pour le versement des subventions : Egal ou inférieur à 2 000.00 € versement de la subvention en une seule fois ; Supérieur à 2 000.00 € versement en deux fois : le 1^{er} versement après vote du budget, le second versement est entendu au maximum sur justificatifs au plus tard avant le 15 octobre 2024.

Je vous rappelle que si vous êtes concernés de près ou de loin par une délibération, je vous demanderai de ne pas prendre part au vote.

M. Franck AGAH : Je trouve que cette commission, M. le Maire, est exemplaire. Je le dis en tant que membre de cette commission. Par contre, le choix des personnes, pas des élus bien sûr, mais celles qui intègrent cette commission, cette fois-ci, je trouve qu'il y a un malentendu puisque nous n'avons pas tous été sollicités pour intégrer cette commission, je parle en qualité de Président d'association.

Déjà l'année dernière, il y a eu un malentendu, un problème informatique, numérique, on en a parlé par rapport à la CGT. Ça c'était l'année dernière. Et cette année il y a eu un vote démocratique très bizarre ?

M. le Maire : Je ne sais pas.

M. Franck AGAH : Je vous le dis M. le Maire, parce qu'à un moment donné lorsque l'on sollicite des associations et qu'on leur demande de donner le nom d'un représentant pour faire partie de ce comité.

Lorsque l'on donne les noms des représentants pour faire partie de cette commission, je pense que, à juste titre, si on remarque qu'il y a un nom qui sort qui est adoubé par 2 ou 3 associations, automatiquement c'est la personne qui doit intégrer cette commission.

M. le Maire : Pourquoi ? Ce n'est pas le cas ?

M. Franck AGAH : Ce n'est pas le cas apparemment, il y a eu des papiers qui ont été lancés par terre, un peu comme un vote au « Black ». Je dis que cette commission est exemplaire, mais le mécanisme d'entrée...

M. le Maire : Le mécanisme est à revoir, on ne va pas rentrer dans le débat.

M. Franck AGAH : M. BLONDEAU, par exemple, représentait les associations culturelles, excusez-moi, ce n'est pas l'association culturelle qui existe sur Vieux Condé à part si lui-même s'est désigné dans son association, mais moi je le dis, ce mécanisme est à revoir.

M. le Maire : Je ne sais pas si quelqu'un veut répondre.

M. Serge FORTE : Il y avait 3 personnes qui s'étaient présentées donc elles étaient justement adoubées pour se présenter à cette commission. A un moment donné il fallait trouver quelqu'un. Alors je suis désolé ça a été fait en fin de compte par un tirage au sort. Il y en a un qui s'est retiré, c'est M. Bruno MONNIER, il en restait donc deux.

M. Franck AGAH : Dans ces 2 personnes qui ont été désignées, il y a une personne quand même qui a été adoubée par 2 associations. Une personne qui était adoubé par son association et une personne qui était adoubée par 2 associations. Donc automatiquement pour moi.

M. Serge FORTE : Les 3 personnes qui étaient là, c'est-à-dire, M. Bruno MONNIER, M. Michel OVERSTEIN, M. Philippe DE DEKEN

M. Franck AGAH : Oui, mais Philippe DE DEKEN a eu 2 voix. Vous imaginez sincèrement qu'on nous sollicite, nous les associations, pour désigner un représentant ? Si chaque association désigne son représentant, il y en a 56 associations à Vieux-Condé donc ce qui veut dire que tu vas mettre à voter pour un représentant des associations sportives où il y en a 18. Mais là, tu as une personne dont deux associations qui ont désigné cette personne. Moi dans la logique, vous parlez de la guerre M. le Maire dans le monde, si on peut parler de démocratie.

M. le Maire : J'ai compris M. AGAH ce que vous dites. Ce que je vous propose, c'est que pour l'année prochaine forcément, que l'on puisse revoir le sujet et que ce soit fait. Voilà, en toute transparence, je n'ai pas de sujet là-dessus, ne vous inquiétez pas.

D2024_009 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Histoire de Famille »

Intervention de M. Jean-François SMITS - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Histoire de Famille » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **300 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **300 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_010 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Gang 59 »**

Intervention de Mme Nathalie MRABET - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Gang 59 » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **300 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **300 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_011 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Les Femmes Actives »**

Intervention de Mme Louissette MAKSYMOWICZ - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Les Femmes Actives » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_012 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « USEP Marcel Caby »**

Intervention de Mme Christine DI BELLO - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « USEP Marcel Caby » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prennent pas part au vote : Mme MRABET Nathalie, M. PETITJEAN Michael, M. KROCYNSKI Olivier, M. ANDRE Jimmy.

➤ **D2024_013 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Vieux-Condé et de sa Région »**

Intervention de M. Jean-François SMITS - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Vieux-Condé et de sa Région » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **800 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 800 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_014 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Atelier Maréchal de Vauban »**

Intervention de M. Jean-François SMITS - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Atelier Maréchal de Vauban » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **1 500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **1 500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_015 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Amitié Franco-Allemande »**

Intervention de M. Carine REAL MULETTE - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Amitié Franco- Allemande » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **2 000 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **2 000 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prennent pas part au vote : Mme LEMOINE Marie-France- M. Bernard LIEGEOIS (et sa procuration)

➤ **D2024_016 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Croclavie ».**

Intervention de M. Jimmy ANDRE - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Croclavie » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **2500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **2 500 €** selon les modalités suivantes :
 - **1 250€** (1^{er} versement)
 - **1 250 €** au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_017 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Compagnie Dépendanse »**

Intervention de M. Jean-François SMITS - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Compagnie Dépendanse » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **3 500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **3 500 €** selon les modalités suivantes :
 - **1 750 €** (1^{er} versement)
 - **1 750 €** au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_018 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Authentik Crew »**

Intervention de M. Jean-François SMITS - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Authentik Crew » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **4 000 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **4 000 €** selon les modalités suivantes :
 - **2 000 €** (1^{er} versement)
 - **2 000 €** au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_019 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Girls Band »**

Intervention de M. Jean-François SMITS - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Girls Band » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **5 500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **5 500 €** selon les modalités suivantes :
 - **2 750 €** (1^{er} versement)
 - **2 750 €** au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_020 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Harmonie Municipale de Vieux-Condé / Fresnes Sur Escaut »**

Intervention de M. Olivier KROCZYNSKI - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Harmonie Municipale de Vieux-Condé / Fresnes-sur-Escaut » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **10 000 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **10 000 €** selon les modalités suivantes :
 - **5 000 €** (1^{er} versement)
 - **5 000 €** au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prennent pas part au vote : Mme DI BELLO Christine (et sa procuration) - Mme REAL-MULETTE Carine

Demandes de subvention de fonctionnement – Associations sportives

➤ **D2024_021 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Tennis Club de Vieux-Condé »**

Intervention de M. Michael PETITJEAN - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Tennis Club de Vieux-Condé » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **300 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **300 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_022 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Gymnastique d'Entretien pour Adultes »**

Intervention de Mme Louissette MAKSYMOWICZ - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Gymnastique d'Entretien pour Adultes » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **350 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **350 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_023 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Association Sportive Collège Jean Jaurès »**

Intervention de M. Romuald CLIMPONT - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Association Sportive Collège Jean Jaurès » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **1000 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **1000 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prennent pas part au vote : Mme REAL MULETTE Carine, M. CLIMPONT Romuald, M. PETITJEAN Michael, M. KROCZYNSKI Olivier.

➤ **D2024_024 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Sportitude »**

Intervention de M. Serge FORTE - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Sportitude » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **1 000 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **1 000 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prend pas part au vote : M. SMITS Jean-François (et sa procuration)

➤ **D2024_025 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Les Marcheurs des Gueules Noires de Vieux-Condé »**

Intervention de M. Serge FORTE - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Les marcheurs des Gueules Noires de Vieux-Condé » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **1 250 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **1 250 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prend pas part au vote : M. FORTE Serge

➤ **D2024_026 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Les Archers de Vieux-Condé »**

Intervention de M. Serge FORTE - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Les Archers de Vieux-Condé » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **1 500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **1 500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_027 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Le Colibri »**

Intervention de M. Germain DAPSENCE- Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Le Colibri » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **1 550 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **1 550 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_028 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Mieux Vivre dans son Quartier Hermitage Solitude »**

Intervention de M. Germain DAPSENCE - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Mieux Vivre dans son Quartier Hermitage Solitude » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **2 125 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **2 125 €** selon les modalités suivantes :
 - **1 062.50 €** (1^{er} versement)
 - **1 062.50 €** au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_029 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « La Balle D'or »**

Intervention de M. Serge FORTE - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « La Balle d'Or » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **4500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **4 500 €** selon les modalités suivantes :
 - **2 250 €** (1^{er} versement)
 - **2 250 €** au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prennent pas part au vote : M. LIEGEOIS Bernard (et sa procuration), Mme BOUHEZILA Malika, Mme DI BELLO Christine (et sa procuration).

➤ **D2024_030 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « La Pétanque de l'Ermitage »**

Intervention de M. Serge FORTE - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « La pétanque de l'Ermitage » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **7 000 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **7 000 €** selon les modalités suivantes :
 - **3 500 €** (1^{er} versement)
 - **3 500 €** au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prend pas part au vote : Mme DI BELLO Christine (et sa procuration)

➤ **D2024_031 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Handball Club de Vieux-Condé »**

Intervention de M. Jean François SMITS - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Handball Club de Vieux-Condé » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **16 500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **16 500 €** selon les modalités suivantes :
 - **8 250 €** (1^{er} versement)

- **8 250 €** au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prend pas part au vote : M. SMITS Jean-François (et sa procuration)

➤ **D2024_032 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Athlétisme Loisirs et Compétitions Vieux-Condé »**

Intervention de M. Serge FORTE - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Athlétisme Loisirs et Compétitions Vieux-Condé » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **19 000 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **19 000 €** selon les modalités suivantes :
 - **9 500 €** (1^{er} versement)
 - **9 500 €** au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prend pas part au vote : M. SCARAMUZZINO Pierre

➤ **D2024_033 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Vieux-Condé Foot » (1 document annexé)**

Intervention de M. Serge FORTE - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Vieux-Condé Foot » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **51 300 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **51 300 €** selon les modalités suivantes :
 - **25 650 €** (1^{er} versement)
 - **25 650 €** au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prend pas part au vote : M. AGAH Franck

➤ **D2024_034 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Dojo Club Vieux-Condéen » (1 document annexé)**

Intervention de M. Romuald CLIMPONT - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Dojo Club Vieux-Condéen » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **57 880 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **57 880 €** selon les modalités suivantes :
 - **28 940 €** (1^{er} versement)
 - **28 940 €** au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Demandes de subvention de fonctionnement – Associations « diverses »

➤ **D2024_035 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Entraid'Addict du Nord »**

Intervention de Mme Nathalie MRABET - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Entraid'Addict du Nord » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **220 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **220 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_036 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « La Vert Veine »**

Intervention de Mme Nicole BERLINET - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « La Vert Veine » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **220 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **220 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_037 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « APE Carnot »**

Intervention de Christine DI BELLO - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « APE Carnot » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **300 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **300 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_038 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Collectif du Quartier Carnot »**

Intervention de Mme Christelle VANTREPOTTE LELONG - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Collectif du Quartier Carnot » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **320 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **320 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_039 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Hand'traide »**

Intervention de Mme Nathalie MRABET - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Hand'traide » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **400 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **400 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_040 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Envies Âgées »**

Intervention de Louissette MAKSYMOWICZ - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Envies Âgées » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_041 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Union des Chasseurs de Vieux-Condé »**

Intervention de Joel SIDER - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Union des Chasseurs de Vieux-Condé » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_042 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « APEI du Valenciennois »**

Intervention de Nathalie MRABET - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « APEI du Valenciennois » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prend pas part au vote : Mme DI CRISTINA Caroline (et sa procuration)

➤ **D2024_043 Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Comité de Quartier Cité Taffin »**

Intervention de Carine REAL MULETTE - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Comité de Quartier Cité Taffin » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prend pas part au vote : M. DAPSENCE Germain

➤ **D2024_044 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Anciens Combattants Section de Vieux-Condé »**

Intervention de Bernard LIEGEOIS - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Anciens combattants – section de Vieux-Condé » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **600 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **600 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_045 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Donneurs de Sang du Pays de Condé »**

Intervention de M. Joel SIDER - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Donneurs de Sang du Pays de Condé » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **750 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **750 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_046 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Germinal »**

Intervention de Mme Nicole BERLINET - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Germinal » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **1 000 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **1 000 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prend pas part au vote : Mme DEZOTEUX Laurence

➤ **D2024_047 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Enfance Jeunesse Loisirs »**

Intervention de Mme Christine DI BELLO - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Enfance Jeunesse Loisirs » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **2 100 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **2 100 €** selon les modalités suivantes :
 - **1 050 €** (1^{er} versement)
 - **1 050 €** au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_048 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Secours Populaire Français »**

Intervention de M. Michael PETITJEAN - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Secours Populaire Français » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **6 500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **6 500 €** selon les modalités suivantes :
 - **3 250 €** (1^{er} versement)
 - **3 250 €** au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prend pas part au vote : M. DAPSENCE Germain

➤ **D2024_049 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Amicale du Personnel Communal de la ville de Vieux-Condé et Assimilés » (1 document annexé)**

Intervention de Mme Virginie SEMAILLE - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Amicale du Personnel Communal de la ville de Vieux-Condé et Assimilés » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **120 000 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D' APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **120 000 €** selon les modalités suivantes :

- 60 000 € (1^{er} versement)
- 60 000 € au maximum, sur demande adressée par écrit à M. le Maire au plus tard le 15 octobre 2024 et justifiant le besoin financier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Demandes de subvention de projet – Associations culturelles

M. le Maire : C'est quand les associations ont un projet bien précis, ça passe aussi en comité consultatif. C'est pour cela qu'il peut se réunir dans les mois à venir, parce qu'une association nous demande de financer un projet.

➤ **D2024_050 : Demande de subvention de projet de l'association « Atelier Maréchal de Vauban »**

Intervention de M. Jean François SMITS - Enumération du nom de l'association et montant attribué

M. Jean-François SMITS : Un petit aparté, comme nous parlons des associations, je ne l'ai pas fait au moment où on a présenté la délibération, je remercie l'APE Carnot qui nous a soutenus, association présente lors de la manifestation Playmobil.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention de projet déposée par l'association « Atelier Maréchal de Vauban » dont l'objet est le financement d'une fiche action intitulée « Réalisation d'un diorama représentant la tourelle du pont Sarreau et l'attaque Allemande en Mai 1940 » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 500 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

➤ **D2024_051 : Demande de subvention de projet de l'association « USEP Marcel Caby »**

Intervention de Mme Christine DI BELLO - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention de projet déposée par l'association « USEP Marcel Caby » dont l'objet est le financement d'une fiche action intitulée « Classe de Neige » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **4500 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement financier à hauteur de **4500 €**.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

Ne prennent pas part au vote : Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, M. KROCZYNSKI Olivier, M. ANDRE Jimmy.

Demande de subvention de projet – Association sportive

➤ **D2024_052 : Demande de subvention de projet de l'association « Les Archers de Vieux-Condé »**

Intervention de M. Serge FORTE - Enumération du nom de l'association et montant attribué

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention de projet déposée par l'association « Les Archers de Vieux-Condé » dont l'objet est le financement d'une fiche action intitulée « Augmentation de la surface d'entraînement via l'achat de deux cibles mobiles » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date 31 Janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de **1 746.30 €** ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 1 746.30 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

➤ **Vote à l'unanimité**

M. Franck AGAH : On parle d'agrandissement de l'espace.

M. le Maire : ce sont des tirs en plus, donc ils ont besoin de plus de distance, pour les cibles.

M. Franck AGAH : Ah les cibles ! C'est parce que l'espace derrière je pensais que l'on parlait du terrain en herbe.

M. le Maire : En fait, ils achètent des nouvelles cibles sur roulettes.

Questions orales :

M. Michel LATAWIEC : Vous avez décidé de recruter deux nouveaux agents de la Police Municipale, pourquoi pas. Nos Policiers Municipaux actuels sont déjà équipés de pistolets semi-automatiques, de diffuseurs de gaz lacrymogènes, de bâtons télescopiques et de caméras piétons. À cet arsenal déjà bien fourni, vous souhaitez ajouter des LBD (lanceur de balles de défense) et voir après des boucliers. Permettez-nous d'émettre des réserves. En effet, ces armes sont plutôt destinées au maintien de l'ordre lors de manifestations d'émeutes. Son usage doit être proportionné au risque ce qui fait qu'il est tant décrié par les associations de défense des droits humains tel qu'Amnesty International et complètement banni en Europe, notamment dans les pays d'Europe du Nord, l'Autriche, le Royaume-Uni etc. Aussi, nous ne pensons pas que le surarmement de la Police Municipale soit une réponse pertinente au sentiment d'insécurité que vous prêtez à nos concitoyens. Les routes dégradées, les vitesses excessives sont à prendre en compte. Nous serions plus favorables voyez-vous à installer des caméras notamment verbalisatrices, d'autant plus que la Police Municipale n'intervient pas la nuit, moment pourtant plus propice à la petite délinquance, aux tapages nocturnes ainsi qu'aux cambriolages.

En réalité, le vrai problème, c'est le désengagement de l'État dans ses missions régaliennes, notamment la Police Nationale qui manque terriblement de moyens en effectifs, en locaux, en véhicules, etc. Permettez-moi de m'interroger, il ne se passe pas un seul Conseil Municipal où vous n'insistiez pas sur l'incertitude qui pèse sur les dotations de l'État. En cela, vous vous présentez en opposant au gouvernement anciennement Mme BORNE, maintenant M. ATAL, on résume le Président M. MACRON.

Et voilà que vous jouez le jeu de ce même gouvernement en décidant de dépenser l'argent de la commune pour pallier les déficits et les défaillances de la Police Nationale. Ne trouvez-vous pas que vous prenez des décisions contraires à vos discours, M. Le Maire ?

Sachez que notre groupe et moi-même sommes contre l'usage des LPD (lanceur de balles de défense) par la Police Municipale pour les motifs précédemment évoqués. Nous pensons que la Police Municipale a surtout un rôle pédagogique de prévention, de sensibilisation à la citoyenneté, dicit votre prédécesseur lors de la création en 2015 de la Police Municipale. Elle devrait par conséquent aller à la rencontre de la population en y associant tous les acteurs locaux et en s'engageant pleinement dans les différents dispositifs existants tels que le CLSPD, le CISP. Une coopération intercommunale entre les Polices Municipales pourrait même aller dans ce sens. Vous en aviez parlé, M. le Maire d'ailleurs de ce sujet.

Enfin, pouvez-vous nous garantir qu'il y aura bien maintien du Commissariat de Police de Condé-sur-l'Escaut ? Avez-vous reçu l'assurance du Ministre de l'Intérieur, si oui, laquelle ? En effet, nous avons de fortes craintes, si les municipalités se mettent à compenser avec autant de zèle que le vôtre, à remédier aux déficiences de l'État, nous avons beaucoup de doutes.

En conclusion, nous doutons que le recours à de l'armement exagérément inutile et onéreux soit un facteur de bien-être et de sécurité de la population. Merci de votre attention M. le Maire.

M. le Maire : Merci pour ce sujet compliqué. Je vais essayer d'y répondre simplement. La première des choses en termes d'équipement, les deux nouveaux seront équipés de la même façon que les quatre actuels, ils ont des formations à faire avant, etc. Mais tout ça, je passe. La volonté, c'est de les équiper « full » comme on dit. J'ai tout simplement alors je, c'est compliqué parce que je ne peux pas rentrer dans les détails de certains sujets. J'ai le pouvoir de police, je ne peux pas tout révéler comme ça. Il s'avère que sur certaines situations compliquées, face à des gens agressifs et potentiellement armés de quelque chose, pas d'une arme à feu, mais de quelque chose. Et vous le savez, on est sur une base en France et heureusement d'ailleurs, on n'est pas comme aux États-Unis, on est sur une base de la légitime défense, la règle proportionnelle à l'attaque, etc.

En fait, il n'y a pas de demi-mesure, la dangerosité, j'ai toujours peur, quand ils partent en patrouille aussi parce qu'on ne sait jamais ce qui peut se passer, mais ils ont le gaz lacrymogène ou l'arme, la vraie, c'est -à-dire le revolver comme la nationale. Si, un jour, ils la sortent et qu'ils engagent quelque chose, vous imaginez la catastrophe.

Et entre les 2, on n'a pas « d'outils » intermédiaires. J'ai donc pensé à deux choses, mais ce n'est pas moi qui fais le choix, c'est la Police Municipale sur son équipement et son confort. Je suis force de propositions pour les équiper. Il y avait deux possibilités : le Taser ou le LBD, ce dernier est un objet dissuasif. On n'est pas dans du maintien de l'ordre et on ne sera jamais dans du maintien de l'ordre. La Police Municipale n'a pas le droit de faire du maintien de l'ordre, vous avez parlé de boucliers, ils n'en auront pas. Le LBD c'est le même outil que la nationale, les CRS etc. La volonté, c'est d'avoir la capacité de maîtriser quelqu'un sans mettre fin à ses jours ou sans le blesser gravement. Donc forcément, ils vont suivre une formation qui est une formation obligatoire, ils l'utiliseront pour maîtriser une personne dans des situations qui sont très cadrées par la loi. C'est ce qu'Amnesty International critiquait envers le Gouvernement, c'est qu'il ne respectait pas les textes du LBD. Quand vous regardez les textes aujourd'hui, ils sont très clairs, légitimes à l'attaque, etc. Aujourd'hui il n'y a pas de demi-mesure, c'est la bombe lacrymogène. On est vraiment pas du tout dans ce qui se passe à Paris, car vous faites référence aux gilets jaunes, toutes ces manifestations, c'est un autre usage.

Concernant les dépenses, sachez que comme nous sommes une ville de plus de 10 000 habitants, nous avons d'abord des recettes, les procès-verbaux (les excès de vitesse.....).

M. Franck AGAH : micro fermé

M. le Maire : La Police Municipale est équipée d'un cinémomètre que nous prêtons à Hergnies, 15 333 € net de procès-verbaux par la Police Municipale pour la Ville déduction faite de 7 ou 8 % du Trésor public qui émet les amendes, car il faut payer les frais de gestion. Obligation que cette somme de 15 333 € soit dépensée dans le domaine de la sécurité, Police Municipale, équipement, caméra, etc. en investissement, dans un chapitre spécifique.

Les caméras verbalisantes, je sollicite toujours, c'est ce que l'on voit à Saint-Amand, ça s'appelle « Alice », c'est un radar automatique que l'on pose, ils changent de place, etc. Moi en tant que Maire, j'appelle les autorités compétentes qui s'occupent du programme Alice et qui me disent il y en a autant par Département, ce sont des dotations, on nous met sur la liste, disponibilité 2027 !

Ce que j'attends, c'est que l'on ait un vrai statut renforcé de la Police Municipale, pas pour remplacer la Police Nationale, mais vous rendez compte que pour faire un contrôle de vitesse, il faut que ma Police Municipale soit au radar et il faut qu'il y ait un officier de police judiciaire au commissariat de Condé-sur-l'Escaut ou de Valenciennes, de permanence qui attend les interpellations. Sinon ils ne peuvent pas le faire. Le contrôle de vitesse, la Police Municipale seule ne peut pas le faire, sinon on ne peut pas faire de rétention de permis, on ne peut pas amener quelqu'un en alcoolémie, etc

Sur la Police Municipale intercommunale, hier au bureau communautaire, M. AGAH, on a parlé du transfert du commissariat de police, d'ailleurs, le futur, l'ancien commissariat, il y aura un poste de police de Valenciennes qui est le plus gros ils sont+ 60 -70, ils font des rondes de la nuit, on n'est pas dans les mêmes budgets, 45 000 habitants, la volonté, c'est d'avoir 1 CSU partagé CSU, c'est le retour des caméras de toutes les communes, à condition d'avoir les mêmes marques de caméras, les mêmes boîtiers. Le but est que toutes les communes cotisent pour qu'un agent soit derrière une espèce de tour de contrôle qui peut renvoyer vers des interventions mobiles complémentaires à notre Police Municipale.

Notre Police Municipale de Vieux-Condé restera à Vieux-Condé avec les horaires de Vieux-Condé. Si demain dans des périodes compliquées, les périodes de rodéo ou autres, on a besoin de renfort, on pourra faire détacher une unité qui est centralisée et qui pourra se déplacer dans les 35 autres communes pour venir renforcer pour des différentes raisons. On va attendre aussi que l'État nous donne une réponse.

Concernant le maintien du commissariat, je suis à ma 3^{ème} ou 4^{ème} lettre à M. DARMANIN. Je n'ai que de la déception. Je n'attends plus rien. La politique locale, heureusement qu'on est là et qu'on se serre les coudes. Et on a la chance dans notre intercommunalité de bien se serrer les coudes. Je sais qu'on va avoir un nouveau capitaine qui arrive au 1^{er} mars. Je peux vous l'annoncer parce que c'est officiel, l'ancien Capitaine est parti, le Major reste.

La Police Municipale est une police de proximité, c'est une police complémentaire à certaines missions que la Police Nationale ne peut pas faire. Sans rentrer dans les détails, elle fait un travail titanesque avec les caméras pour faire des signalements sur des choses très compliquées, des tentatives d'enlèvement, de séquestration, d'agressions sexuelles en pleine rue sur voie publique, ce qui nous permet d'identifier les gens, de voir quelqu'un remonter dans une voiture, de voir une plaque. La Police Nationale fait le reste, il y a ce relais.

Et dernièrement sur notre commune, une prise de stupéfiants très importante, énormément de liquidité à plus de 6 chiffres et des interpellations très rudes. Je peux vous donner des chiffres puisque ça vient de sortir, France 3 régions publie « stupéfiant dans l'arrondissement, 53 kilos de cannabis, 1 kilo d'ecstasy et plusieurs centaines de grammes de cocaïne, plus de 100 000 € d'espèces ». C'est un réseau international, c'est juste une nourrice parmi tant d'autres. C'est important de dire que les caméras font aussi des jobs de fond. On se retrouve nous, ce n'est pas notre métier, on est maire, on n'est pas « chérif », de se retrouver dans des affaires comme celle-là. Quand les stups de Lille m'appellent et me disent, il va se passer ça, je leur dis de ne pas me donner la date de

l'intervention. Ces réseaux-là tuent les gens, ces réseaux-là exploitent les gens, ce sont des réseaux internationaux : Espagne, Allemagne, Portugal ça été très gros. Les grosses communes sont moins embêtées parce qu'il y a plus de surveillance, donc ce genre de trafic se déplace vers nos communes moyennes ou petites parce qu'il y a moins de surveillance. Donc les renseignements et la collaboration de la Police Municipale avec la Police Nationale ont permis des choses.

Ça nous permet aussi de protéger nos ados, de lutter aussi contre le harcèlement scolaire, on a des images qui nous permettent de caractériser le harcèlement scolaire sur la voie publique, un enfant est suivi par 3 ou 4 autres enfants. Et puis on voit que ça bouscule, que ça lui pose un problème. Ça permet de faire des confrontations qui ne vont pas toujours en justice, mais qui nous permettent d'aller vers les gens. L'absentéisme scolaire est un vrai sujet pour notre Police Municipale puisqu'elle peut aussi intervenir.

La Police Municipale intercommunale, je vous ai répondu, on y travaille dessus et le maintien du commissariat de Condé-sur-l'Escaut, les Officiers et les policiers nationaux de Condé-sur-l'Escaut le savent et je les vois régulièrement. Ils ont tout mon soutien et je sais qu'ils ont le vôtre aussi sur le maintien. Et je sais que si un jour, on apprend qu'il se passe quoi que ce soit, on sera tous et tout le canton qui concerne le commissariat de Condé-sur-l'Escaut, on sera tous à la grille pour les protéger et défendre cette fermeture. J'espère que ça ne se fera pas.

M. Franck AGAH : M. le Maire, dans la question sécurité, il y a la sécurité publique. Vous avez répondu, il y a aussi la sécurité sur la santé.

M. Le Maire : Oui

M. Frank AGAH : Vous avez pris nos 20 minutes M. le Maire, c'est très intéressant tout ce que vous avez dit, et on vous on corrobore.

M. le Maire : Non mais allez-y.

M. Franck AGAH : La seule différence c'est que le LBD. Du fait de nos valeurs, nos convictions, nous sommes contre. Vous avez développé la stratégie de sécurité publique de la ville. Vous avez parlé 23.52 minutes que j'ai compté.

M. le Maire : A cette bonne guerre, hein ? 20 Min. C'est l'échange.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Je vais faire le plus court possible. J'avais préparé un gros dossier technique mais je vais vous épargner et puis laisser un peu de temps à M. Franck AGAH qui va parler après moi. Je souhaitais intervenir pour représenter les habitants d'un quartier, de la rue Victor Hugo, la rue Denfert et la rue Anatole France qui nous ont interpellés au sujet de l'implantation d'une antenne 5G dans la rue Victor Hugo. Tout à l'heure, je vous ai entendu dire une jolie phrase, M. le Maire, vous nous avez dit « l'habitant avant tout », je pense que là je ne vais pas développer donc tous les soucis que représente une antenne 5G. J'aimerais que vous répondiez aux riverains que vous les rassuriez parce qu'ils sont inquiets et s'avoir aussi s'il y a eu une enquête publique de mise en place avant de prendre la décision de mettre une telle antenne.

M. le Maire : Il y a deux choses, il y a une partie réglementaire de l'opérateur, il y a une partie où je ne peux pas m'en mêler, c'est si un terrain privé accepte la pose d'une antenne. La seule où je vais d'ailleurs finir au tribunal est être condamné, je vous l'annonce, c'est une antenne qui a été posée, déjà installée et pas branchée. Et vous savez pourquoi elle n'est pas branchée ? Parce que normalement l'entreprise qui fait les travaux pour brancher l'antenne doit faire une DICT Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Et j'ai refusé de la signer. Donc comme ils n'ont pas l'autorisation d'effectuer les travaux, ils ne peuvent pas la brancher, ça fait 3 ans qu'elle est à l'antenne, elle ne marche pas. L'opérateur nous a menacé de tribunal, j'ai dit au DGS que je ne signerai pas et qu'on ira jusqu'au bout au tribunal, ce qui me permettrait de plaider ma cause et de dire que l'on n'est pas

assez concerté, on n'est pas assez consulté et que chacun fait ce qu'il veut. On a dans le milieu agricole, dans le milieu où les gens ont des très grandes parcelles avec de la place et puis des situations géographiques. Après on a des aberrations aussi, on est des antennes qui sont l'une à côté, pas que sur Vieux-Condé. On contacte les opérateurs en précisant qu'un mât existe, qu'ils peuvent s'y rattacher mais ils veulent chacun leur antenne.

On a un sujet que je ne contrôle pas, on a des associations de type Linky, de type 4G, 5G, anti-antenne avec qui j'avais pris contact pour me donner la réglementation sur le sujet. Il y avait eu des procédures au tribunal administratif. Le problème, c'est que quand une entreprise vient pour poser une antenne chez un particulier dans son terrain, lui fait signer un contrat avec location annuelle, ça peut représenter de belles sommes, légalement je ne peux pas faire grand-chose. Ce qu'il faudrait changer sur le fond, c'est le PLU et c'est en termes d'équipements et réglementaires les enquêtes. Elles sont faites par les opérateurs, ils ont le package complet de l'enquête qu'ils doivent faire des déclarations du régulateur des ondes, tout est prêt.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Mais, en l'occurrence, on a affaire à des gens qui ont une expérience, les gens n'ont vu personne, il n'y a pas eu d'étude de faite et de plus un huissier est venu poser et s'assurer qu'il y avait bien une information. La seule différence, c'est que cette information, a été un panneau posé sur la façade des établissements semailles. Les riverains se sont dit, ce sont les établissements sommeil qui font des travaux. Or, il n'en était rien. C'était l'annonce de l'implantation d'une antenne 5G et avec aucune information pour les riverains, avec tout ce que ça comporte, la dévaluation du prix de leur maison, les, les problèmes de santé que j'avais évoqués lorsque nous avons parlé ici en Conseil Municipal pour les éoliennes, ils sont les mêmes. Avec tous les impacts sur les enfants, les mamans enceintes. Là, l'antenne n'est quand même pas loin de l'école maternelle et pas loin de la crèche. Elle est à proximité du cimetière, ce n'est pas grave, si je peux faire du mauvais humour non mais franchement.

M. Le Maire : Il y aura moins de plaintes.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Non mais je ne veux pas rentrer dans tous les détails parce que je ne veux pas que l'on perde du temps, mais là, je crois qu'il va falloir prendre conscience de ça et aider les riverains M. Le Maire.

M. le Maire : Je peux rencontrer tous les riverains qui le souhaitent. Je reçois des pétitions régulièrement. Je l'ai déjà dit ici, une pétition ce n'est pas quelque chose de négatif, au contraire, ce sont des gens qui ont le même avis, c'est toujours très intéressant. Un petit rappel, l'État m'interdit d'interdire. Retenez ça. Je n'ai pas le choix. C'est à dire que si jamais moi je n'autorise pas, le Préfet ou son équivalent, c'est-à-dire le Sous-Préfet sur le plan local le fera.

Retenez une deuxième chose sur l'antenne dont vous venez de parler à 100 mètres, il y en a une autre. A l'entrée du terrain de schiste du cimetière.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Nous allons finir par être la ville du coin à avoir le plus d'antennes.

M. Franck AGAH : Micro fermé

M. le Maire : Il y en a partout, c'est un enfer. Ville frontalière que nous sommes, ils vont devoir de ce que j'ai compris, rajouter des antennes le long de la frontière. Vous savez quand vous êtes au Mont de Peruwelz et que vous avez bienvenue en Belgique alors que vous êtes encore à Vieux-Condé. Les 2 antennes vont être dos à dos, les Belges d'un côté, les Français de l'autre. Moi je lève le doigt, je téléphone à l'autorité de régulation, je leur dis que nous sommes en Europe, frontaliers, que l'on pourrait n'avoir qu'une seule antenne mais c'est impossible.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Donc tout ça, ça ne fait pas le bonheur de nos riverains.

M. le Maire : Pas du tout.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Donc vous êtes tous ici bien conscients que c'est grave ce qui est en train de se passer essayons de trouver une solution, M. Le Maire, pour les aider, les rencontrer et voir ce qu'on faire pour les eux merci.

M. Le Maire : Je les invite à prendre contact avec moi, je les recevrai sans aucun problème. Je connais malheureusement le dossier par cœur.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Est-ce qu'un adjoint a le droit lui d'interdire ?

M. Le Maire : Non c'est l'autorité. L'autorité compétente est l'autorité régulatrice des réseaux, les opérateurs déclarent, déposent leur dossier puis on ne maîtrise plus du tout le sujet très clairement et ça va être de pire en pire.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Donc le Conseil Municipal n'a plus qu'à aller s'installer, faire la grève de la faim au pied de l'antenne ?

M. le Maire : L'ensemble du Conseil, les 33 peuvent manifester leur mécontentement. Moi je n'ai pas de souci avec ça, je vous le dis, je vais être condamné. Ma position n'a pas changé, je suis contre ces antennes, ça nous pourrit le paysage alors que derrière on fait des réglementations sur les panneaux publicitaires avec un l'équivalent d'un PLUi, un règlement. On n'aura pas d'éoliennes par contre parce que nous sommes dans une vallée.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Donc normalement ils doivent assumer des zones blanches et on se retrouvera dans Vieux Condé, il n'y aura plus aucune zone blanche.

M. le Maire : Non, et c'est ce veut l'État. Ils me l'ont dit et écrit. J'invite les gens à prendre contact avec moi.

M. Michel LATAWIEC : Micro fermé

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Merci.

M. le Maire : Il y a un enjeu financier quand même. On a dépassé les 20 minutes, mais je vous laisse poser votre question M. AGAH.

M. Franck AGAH : Heureusement qu'on est là pour réveiller la société M. le Maire. Ma question concerne toujours dans la sécurité mais plus une problématique qui se pose. Je ne vais pas revenir sur les difficultés que nous avons eues et la passation entre Suez et Nicollin pour le ramassage des déchets. On en parlera lorsque je poserai une question sur l'environnement, vous savez très bien que je reviendrai. Mais en revanche je trouve que déjà Suez traversait la rue Tabary devant l'école maternelle les lundis. Là, les horaires ont changé et je découvre que Nicollin prend la rue Carnot le mercredi matin.

M. Le Maire : Oui

M. Franck AGAH : M. le Maire, vous ne voyez pas la difficulté qui se pose dans la rue Carnot par rapport aux voitures déjà qui sont en route et sur les trottoirs. Et lorsque le camion de Nicollin, je cite l'entreprise,

M. le Maire : On peut.

M. Franck AGAH : Parce que franchement je suis un peu déçu de Nicollin, je connaissais le fils Président du Club de Montpellier, mais au niveau des déchets.

M. le Maire : Là c'est le frère.

M. Franck AGAH : Non, c'est le fils, c'est Laurent. Il y a une vraie problématique au niveau du passage des camions justement avec les rippers, parce qu'ils passent à des horaires où la plupart des parents amènent leurs enfants au collège. Donc il y a des bouchons monstres de la rue Castiau parce qu'il y a les feux tricolores donc entre la rue Victor Hugo et la rue Castiau, ceux qui viennent d'Hergnies pour tourner dans la rue Carnot, mais même problématique, et ceux qui sont engagés dans la rue Carnot où il y a des voitures qui sont sur le trottoir.

Alors la dangerosité déjà de l'horaire de ramassage parce qu'il aurait pu passer vers 10h00 où il y aurait moins de monde, ils passent à 08h00. De ce fait là, la plupart des enfants, des gens ont des difficultés sur le trottoir parce qu'il y a des voitures. Depuis qu'ils ont repris, et pourtant M. le Maire, petite boutade au niveau de la CAPH, ils ont instauré la taxe d'ordure ménagère avec beaucoup de difficultés, nous nous, la payons depuis 20 ans, nous sommes « emmerdés ».

M. Le Maire : Vous savez je ne suis plus Vice-Président à la collecte puisque la collecte a été transférée. J'espère que j'aurai une représentativité au SIAVED digne de ce nom. Pour l'instant au SIAVED, il y a une procédure au tribunal administratif qui les empêche d'installer leurs instances, donc on est dans un flou. C'est compliqué depuis le premier janvier, c'est eux qui gèrent la collecte de ramassage, mais nous on n'a pas la représentativité, on n'est pas installé, on a été désignés par Valenciennes Métropole. On va passer à 750 000 habitants, c'est énorme, ça sera le 2^{ème} plus gros syndicat qui va gérer les déchets en règle générale de France, ce n'est pas rien.

J'espère bien que Vieux Condé jouera une carte. Avec Nicollin ça se passe très mal. Je ne vais pas vous étonner. L'idée générale, nous avons un bon retour des habitants avant le désordre, on ne sortira plus nos poubelles avant le weekend parce que ça ramassait le lundi, notamment les commerçants, et cetera. Les poubelles restaient tout le weekend, elles étaient renversées... Donc au départ on s'est dit bonne chose, ce n'est pas mauvais, mercredi, moins d'enfants à l'école. Ce qui s'est passé clairement et concrètement, c'est que les effectifs de Suez ont été transférées et ont changé de fiche de paye. Mais ce sont les mêmes rippers. Et on a eu quelqu'un, un cadre, qui a décidé, en descendant de Paris, qui avait la science infuse, de changer les tours. Enfin ils savent les rippers, ils ont l'habitude avec les habitants des secteurs qu'ils collectent, ils rentrent au dépôt et on leur dit faut repartir, vous avez oublié la rue x ou y, ou c'est une autre équipe qui y va.

Je les connais bien forcément, vous le savez, ils m'ont dit qu'ils n'étaient plus dans les mêmes secteurs, parfois ils pensent avoir fini leur tournée, ils rentrent mais ils doivent repartir. Il y a eu des erreurs de tri, les bacs verts n'ont pas été ramassés. Les rippers ont commencé à grogner à juste titre. J'ai eu l'intersyndicale des rippers. En termes d'heures c'était service fini, c'est-à-dire que quand ils collectaient ils avaient terminé, ils pouvaient commencer à 05h00 du matin par exemple. S'ils finissaient à midi ils pouvaient rentrer chez eux, c'était normal. Le travail a été fait.

M. Franck AGAH : C'est comme les Marseillais.

M. Le Maire : Oui, exactement. Ça commence à s'améliorer trop tard à mon goût. J'ai demandé à Charles LEMOINE, le président du SIAVED que j'ai rencontré, vous vous en doutez bien, à plusieurs reprises, j'ai demandé d'abord à tous les Maires de me remonter l'info. Nicollin a été convoqué et j'ai une rencontre avec les Maires de Valenciennes métropole, forcément j'y serai pour la présentation de Nicolas sur son rattrapage. Et j'ai demandé qu'on applique immédiatement les pénalités à effet du 1er janvier puisqu'il a des pénalités financières. J'ai interdit les marches arrière de plus de 100 mètres. On a du mono ripper. La seule chose positive, c'est qu'ils ont équipé des camions GNV au gaz naturel. Très bien pour la pollution de nos villes et nos campagnes, c'est parfait. Je voudrais juste qu'ils fassent leur boulot correctement. Il y a surtout un manque d'équipements et de camions de la part de Nicollin parce que Suez est repartis avec les siens. J'ai une réunion publique le 29 février à 10h00 du matin avec Nicollin.

Merci à vous.

Fin de séance : 21h58

Le secrétaire de Séance

Germain DAPSENCE



Le Maire

David BUSTIN

